

LEXIQUE

mots-clés & principales définitions

LEXIQUE

mots-clés & principales définitions

SOMMAIRE

Faire projet	4
Espaces publics	14
Paysage	24

Sources :

- Dictionnaires de français Petit Robert, Larousse & Littré;
- Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL);
- Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Pierre Merlin & Françoise Choay;
- Fiches Certu Zones de circulation apaisée;
- Glossaire Ville-Nature (CUB, a'urba);
- Open Data Bordeaux Métropole API'CUB;
- Charte pour un traitement de qualité des espaces publics (Ville d'Angoulême);
- L'architecture et la voie : histoire et théories, Eric Alonzo;
- Conception écologique d'un espace paysager -Guide méthodologique -Plante & Cité -2014;
- L'Arbre en milieu urbain -Conception et réalisation de plantations - Charles Materne Gillig -InFolio -2008;
- Faire la ville autrement : Urbanisme tactique et participation citoyenne, Audiar Rennes, 2014;
- Nicolas Soulier, Reconquérir les rues, Ulmer, 2012
- Code des marchés publics.

FAIRE PROJET

A

ANTICIPER

Prévoir ou supposer de ce qui va arriver dans un futur plus ou moins proche et agir dans la conception d'un espace public en fonction de ces hypothèses de travail ; faire en sorte que certaines réalisations n'obèrent pas l'avenir.

ATELIER

Dispositif de travail collectif, également appelé workshop, visant à associer plusieurs acteurs du projet afin de faire avancer les réflexions sous un mode de co-production. Parce que volontairement créatif, l'atelier nécessite un nombre de participants réduits et une organisation sur une plage horaire généreuse, afin que des productions puissent être réalisées en séance.

Il peut être thématique et utile à toutes les phases du projet.

AXONOMÉTRIE

Egalement appelée perspective axonométrique, ce mode de représentation est très utile pour représenter un projet d'espace public : vue en 3 dimensions qui conserve l'impression de volume et de relief, en représentant les parallèles comme des parallèles et des distances non réduites par l'éloignement. L'axonométrie permet ainsi de bien mettre en évidence les dimensions réelles de l'espace public projeté, son rapport avec les programmations adjacentes et toutes ces qualités liées aux configurations spatiales imaginées.

B

BESOIN

Le besoin recouvre l'ensemble de tout ce qui apparaît « être nécessaire » à un être, que cette nécessité soit consciente ou non.

Dans le domaine de la conception urbaine, il renvoie à la notion du programme : à quels besoins, à quelles demandes, quels services doivent répondre les aménagements ?

BOÎTE À OUTILS

Métaphore de la boîte à outils matérielle (qui permet de ranger ses outils de manière ordonnée pour pouvoir les protéger et les transporter plus facilement), ce terme est fréquemment utilisé de manière imagée dans le domaine de la conception urbaine. Elle désigne alors un document regroupant les outils à disposition du maître d'ouvrage ou du maître d'œuvre pour faire projet. Elle réunit un ensemble de bonnes idées, de concepts, de techniques, de références pouvant guider l'équipe de conception dans la réalisation d'un projet. Le Gcep propose ainsi sa boîte à outils (cahier 6).

BRIQUE

Employé comme métaphore du parallélépipède rectangle de terre argileuse utilisé comme matériau de construction, la brique désigne un module dans un assemblage composé d'autres modules, la partie parfois interchangeable d'un ensemble combiné de différentes parties.

BUDGET

Pour le maître d'ouvrage, le budget est un document récapitulatif des recettes et des dépenses prévisionnelles déterminées et chiffrées pour la réalisation d'un aménagement

De manière à assurer une vision opérationnelle plus concrète pour les opérateurs impliqués dans la mise en œuvre, le budget est souvent assorti d'un calendrier de réalisation

C

CADRE DE VIE

Ensemble des éléments physiques, culturels et sociaux qui caractérisent un espace et influence la vie d'un groupe humain.

CHANTIER PARTICIPATIF

C'est un événement durant lequel des particuliers se retrouvent entre eux pour travailler ensemble, bénévolement et dans la convivialité. Egalement appelé chantier solidaire ou collaboratif, il peut permettre aux usagers de l'espace public de mieux s'approprier le projet, d'aider à sa mise en œuvre ou à sa gestion.

CHARTRE

La « charte de la participation citoyenne à l'action publique métropolitaine » est un document-cadre rédigé en 2009, à la demande du Président de La Cub (ancien nom de Bordeaux Métropole), par un groupe tripartite réunissant des élus et des techniciens de La Cub ainsi que des citoyens*

Issus du Conseil de développement durable (C2D).

Cette charte est, pour les citoyens, une façon originale et nouvelle d'exercer leur citoyenneté.

Pour l'institution métropolitaine, elle fixe un cadre et offre des outils de référence pour la mise en œuvre de la participation* active et constructive :

- du plus grand nombre ;
- dès l'amont et tout au long de l'élaboration du projet et de sa réalisation ;
- quelle que soit l'échelle de réflexion (de l'agglomération élargie au « bout de trottoir »).

Elle a vocation à s'adresser autant aux projets soumis à l'obligation légale de concertation (en proposant des améliorations qualitatives) qu'à certains pour lesquels la participation citoyenne est facultative.

CITOYEN

Personne qui vit ou participe à la vie de la cité, qu'elle ait ou non le droit de vote. Terme utilisé, de préférence à ceux « d'habitant » ou de « population », pour désigner de manière active et engagée les habitants et usagers du territoire.

CO-CONSTRUCTION

(OU CO-MISE EN OEUVRE)

C'est le niveau d'ambition privilégié par la « Charte de la participation » de Bordeaux Métropole. La co-construction peut signifier, par exemple, la co-élaboration d'un diagnostic ou d'un plan d'action, la co-mise en oeuvre d'un projet, un chantier participatif, l'entretien d'espaces verts par les riverains, etc. Mais, au sens de la Charte* métropolitaine, elle n'implique pas de co-décision (qui constituerait plutôt un 5^e niveau de participation*), la responsabilité de la décision revenant au maître d'ouvrage seul. Un processus de co-construction s'inscrit dans la durée, repose sur une succession de rencontres au cours desquelles maître d'ouvrage et participants élaborent ensemble le projet et procèdent ensemble aux arbitrages intermédiaires nécessaires.

Exemples de dispositifs de co-construction : ateliers d'entretiens des espaces verts, chantiers participatifs, ateliers participatifs, etc.

COMMANDE

Terme relatif à l'objet du projet ; elle doit répondre aux besoins identifiés. Il s'agit en quelque sorte de la feuille de route à suivre.

La commande publique est un terme générique relatif à l'ensemble des contrats passés par les personnes publiques pour satisfaire leurs besoins. Ces contrats peuvent ou non être soumis au code des marchés publics.

CONCEPT

Un concept est une représentation générale et abstraite de la réalité d'un objet, d'une situation ou d'un phénomène ; il n'est pas synonyme de notion car plus abstrait. Le concept se distingue donc aussi bien de la chose représentée par ce concept, que du mot, de la notion, ou de l'énoncé verbal, qui est le signifiant de ce concept.

CONCEPTEUR

Personne imaginant et réalisant quelque chose. Dans le domaine de la conception urbaine, il s'agit généralement d'architecte, d'urbaniste, de paysagiste, d'ingénieur, de designer mettant en place un projet.

CONCERTATION

La concertation implique une construction collective, inscrite dans la durée, avec plusieurs allers-retours : le maître d'ouvrage l'organise pour repérer les différents avis, les points d'accord et de désaccord, mais aussi pour que les citoyens* prennent conscience des points de convergence et de divergence entre eux (d'où l'intérêt de réunir un panel le plus divers possible). La concertation peut aboutir à une solution négociée, mais en cas de désaccord persistant, le maître d'ouvrage tranche seul (pas de co-décision) ; il est alors essentiel d'expliquer aux citoyens les raisons du choix final.

Exemples de dispositifs de concertation : ateliers participatifs, déambulations (diagnostics en marchant, balades urbaines...), jurys citoyens, conférences citoyennes, plusieurs réunions publiques sur la durée, théâtre-forum, etc.

CONCOURS

Un concours est un ensemble d'épreuves mettant en compétition des candidats pour accéder à des marchés de maîtrise d'oeuvre.

Dans le cadre des appels d'offres publics et face à un cahier des charges déterminé par l'autorité publique commanditaire, les aspirants au contrat élaborent un projet qui est évalué selon des critères précis et déterminés garantissant l'équité des candidats de sorte à retenir le projet le plus adéquat. Ils peuvent faire l'objet de recours par l'intermédiaire de la justice administrative.

CONSULTATION

On organise une consultation pour obtenir une « photographie » des opinions sur un projet ou vérifier que l'on n'a rien oublié dans le diagnostic initial. Elle repose en général sur une seule rencontre, très ponctuelle, au cours de laquelle les avis individuels sont entendus, mais sans effort de construction collective d'un avis commun, même lorsqu'ils divergent (entre participants ou entre participants et maître d'ouvrage) : on comprend alors que la décision reste du ressort final de l'élu qui opère un arbitrage selon des critères en général non partagés.

Exemples de dispositifs de consultation : déambulations, observations sur le terrain, entretiens individuels, enquêtes, questionnaires, sondages, boîte à idées, réunions publiques ponctuelles, etc.

D

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

(ou dispositif participatif)

La démarche participative désigne le processus qui associe les citoyens à l'élaboration d'une décision. Elle peut être plus ou moins ambitieuse (en fonction du niveau de participation* visé, parmi les 4 possibles), porter sur une échelle plus ou moins large (de la rue à l'agglomération), concerner plus ou moins de citoyens (riverains, usagers, etc.) : c'est tout l'objet du scénario* de la démarche que d'en fixer le cadre. Une démarche participative, surtout lorsqu'elle se déroule sur une période longue, peut être constituée de plusieurs dispositifs participatifs, c'est-à-dire de plusieurs étapes qui revêtent une forme différente (réunion publique, exposition, jury citoyen, etc.) et qui s'articulent entre elles.

DESIGN URBAIN

Le design urbain - urban design dans les milieux anglo-saxons - désigne le processus de conception et de réalisation d'arrangements physiques permettant de maîtriser l'organisation formelle de la croissance urbaine à travers des permanences et des changements.

Ce champ d'activité qui se décline à toutes les échelles se trouve à mi-chemin entre les pratiques des architectes et des urbanistes (urban planners). Le design urbain a pour fin spécifique de fournir les moyens de s'orienter et de trouver un sens dans l'espace public, assumant que la ville est intelligible sans une articulation spatiale délibérée du domaine public.

E

ÉCHELLE

L'échelle d'une carte (ou d'un plan) est le rapport de similitude des figures du terrain à celle de la carte. Elle s'exprime numériquement ou graphiquement.

ENJEU

Un enjeu est quelque chose que l'on risque dans une situation donnée vis-à-vis d'un aléa. C'est donc ce que l'on peut gagner ou perdre en faisant quelque chose. Dans la démarche de projet, les enjeux sont évalués en phase de diagnostic orienté.

ESPACE

Portion de l'étendue occupée par quelque chose ou distance entre deux choses, deux points.

Étendue, surface, région, volume, lieu, territoire sont autant d'espaces. Il peuvent également être naturels, urbains, périurbains.

ESQUISSE

Première forme, traitée à grands traits et généralement en dimensions réduites du projet.

EXISTANT

Terme évoquant le déjà-là, le cadre de vie, l'environnement, la situation donnée dans lesquels s'implante le projet. On oppose généralement la situation existante et la situation projetée.

EVOLUTIVITÉ

Qualité de ce qui est évolutif. Appliqué aux espaces publics, ce terme indique une capacité de l'espace public à proposer une évolutivité spatiale comme temporelle. Ainsi, un espace public évolutif a été pensé en amont comme pouvant varier dans l'espace et/ou dans le temps : s'élargir, se rétrécir, s'inonder, se recouvrir, se fermer à la circulation automobile, accueillir une manifestation, recevoir des plantations, accueillir du stationnement uniquement la nuit, proposer une fête de quartier le premier dimanche de juin etc.

S'il est doté d'une capacité à retrouver son état initial, on parlera plus volontiers d'un espace réversible.

F

FOND DE PLAN

Un fond de plan, est une couche constituée d'images, toujours placée « dessous » les autres couches. Elle représente souvent soit une photo aérienne, soit un plan simplifié (mettant en valeur les axes routiers, les bâtiments, les étendues d'eau, etc.). Ce fond de plan permet à l'utilisateur de situer sa position sur la carte par rapport à la réalité, grâce à des objets remarquables

(monuments, lacs...). On utilise généralement les plans cadastraux, la photo aérienne BD Ortho (photo aérienne géoréférencée), la carte IGN (SCAN 25 géoréférencée), voire parfois des cartes historiques.

FLEXIBILITÉ

Un espace public est dit flexible quand il n'est pas figé à un usage, soit dans l'espace, soit dans le temps. Il s'agit de pouvoir mieux répondre aux besoins des usagers, suivant des pratiques variables selon les horaires de la journée et les jours de l'année ou des endroits particuliers. Par exemple, une rue peut être dédiée aux modes doux le 1^{er} dimanche de chaque mois ou bien encore un couloir bus diurne devenir stationnement riverain la nuit. La flexibilité implique la réversibilité de l'espace, une forme de capacité à pouvoir s'adapter à des changements spatiaux ou temporels, puis de revenir à son état initial. Un espace public flexible nécessite une prise en compte de ce degré de réversibilité en amont de sa conception puis dans sa gestion au quotidien afin de veiller à son bon fonctionnement.

FONCTION URBAINE

Les fonctions urbaines sont l'ensemble des activités s'exerçant en milieu urbain. Plus les fonctions urbaines sont nombreuses et importantes, plus l'aire d'influence de la ville est vaste. Les fonctions suivantes peuvent être distinguées :

- fonctions politiques ;
- fonctions économiques ;
- fonctions culturelles ;
- fonctions de transport et de communication.

G

GABARIT

Le gabarit désigne la taille et la forme générale que peut prendre un bâtiment en fonction des règlements d'urbanisme. Le gabarit est défini formellement par un graphique qui indique les lignes droites ou courbes dans lesquelles doivent s'inscrire les constructions. Un gabarit se décompose souvent en deux parties :

- une hauteur sur rue, qui correspond à la hauteur maximale de la façade verticale au bord de la voie de circulation ;
- un couronnement, qui définit la taille et la forme dans laquelle doivent s'inscrire les combles. Le couronnement devra par exemple s'inscrire dans un angle à 45° ou dans un arc de cercle dont la base est parallèle à la façade. La hauteur vers le milieu de la parcelle peut être limitée ou pas.

GÉOGRAPHIE

Étymologiquement, dessin de la terre. Longtemps la géographie a été l'étude de formes et des dimensions de la terre, aujourd'hui appelée géodésie. Depuis, la géographie s'attache à dégager les traits essentiels du cadre physique dans lequel s'inscrivent les comportements humains.

Elle est donc concernée par des données relatives au milieu naturel (géographie physique) et par celles qui décrivent les effets (actuels et passés) de la présence des hommes et de leur action sur le milieu (géographie humaine).

Sa spécificité réside dans la recherche des interrelations spatiales, à différentes échelles, de ces deux données.

I

IDÉE

Une idée est une façon de faire, plus ou moins originale, qu'un individu ou un groupe d'individus imagine dans le domaine de la connaissance, de l'action ou de la création artistique. Elle peut être notamment influencée par l'expérience, les connaissances et l'observation.

En termes de conception urbaine et d'aménagement, elle est la base du projet. Nécessairement créative, l'idée est alors synonyme de concept : c'est l'idée-force qui va étonner et faire passer le message voulu.

IMAGE

Une image est une représentation visuelle, voire mentale, de quelque chose (objet, être vivant et/ou concept). Elle peut être naturelle (ombre, reflet) ou artificielle (peinture, photographie), visuelle ou non, tangible ou conceptuelle (métaphore), elle peut entretenir un rapport de ressemblance directe avec son modèle ou au contraire y être liée par un rapport plus symbolique.

Dans le domaine de la conception urbaine, l'image renvoie aussi au mode de représentation en 3D pour donner à voire le projet.

INFORMATION

L'information est une condition nécessaire à l'implication des citoyens*, mais n'est pas considérée, seule, comme un niveau de participation* à part entière.

L'information doit être claire, sincère, objective, compréhensible par tous : des garants peuvent même, sur certains projets complexes ou contestés, être nommés pour en évaluer le caractère complet et pluriel. L'organisateur doit également assurer le dépôt des observations de tous les participants et favoriser leur publicité. Il doit enfin expliquer quelles sont les suites projetées, dans un délai raisonnable.

Exemples de dispositifs d'information : expositions, courriers d'information, site web, magazine institutionnel, réunion publique ponctuelle, etc.

INTERFACE

Ensemble des éléments qui permettent les échanges. Une interface entre deux espaces de nature distincts désigne l'espace dans lequel ces deux espaces vont inter-agir l'un sur l'autre.

L

LINÉARITÉ

Mode de développement urbain caractérisé par la formation ou la croissance linéaire, le long d'un axe inducteur, généralement la route.

LISIBILITÉ

Qualité de ce qui est lisible. Ce terme a été transporté dans le champ des études urbaines pour désigner les conditions formelles facilitant l'appréhension visuelle d'un ensemble bâti plus ou moins vaste.

M

MAÎTRE D'OEUVRE

Le terme maîtrise d'œuvre (souvent abrégé MOE) désigne l'entité retenue par le maître d'ouvrage afin de réaliser le projet dans les conditions de délais, de qualité ainsi que de coûts fixés par ledit projet, le tout conformément à un contrat.

La mission de maîtrise d'oeuvre doit apporter une réponse :

- architecturale ;
- technique au programme ;
- économique.

MAÎTRE D'OUVRAGE

La maîtrise d'ouvrage (MOA), aussi dénommée maître d'ouvrage est l'entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Le résultat attendu du projet est la réalisation d'un produit, appelé ouvrage.

La maîtrise d'ouvrage maîtrise l'idée de base du projet et représente, à ce titre, les utilisateurs finaux à qui l'ouvrage est destiné. Personne morale pour laquelle l'ouvrage est construit.

Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

Introduite par la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. Dite « loi MOP ».

La responsabilité du maître d'ouvrage :

- s'assurer de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération ;
- déterminer la localisation ;
- définir le programme ;
- arrêter l'enveloppe financière et prévisionnelle ;
- s'assurer du financement ;
- déterminer les modalités de la consultation des parties prenantes ;
- choisir le processus de réalisation ;
- conclure les contrats pour les études et l'exécution des travaux ;
- assurer la réception de l'ouvrage.

MAQUETTE

Une maquette est une représentation partielle ou complète d'un système ou d'un objet (existant ou en projet) afin d'en tester et valider certains aspects et/ou le comportement (maquette fonctionnelle). La maquette peut être réalisée en deux ou trois dimensions, à une échelle donnée, le plus souvent réduite ou agrandie pour en faciliter la visualisation.

L'utilisation d'une maquette volumique en projet urbain permet de donner à voir les aménagements ; elle est une représentation à échelle généralement réduite d'un aménagement donné. L'aspect du réel peut être représenté en détail ou simplifié (maquette d'essais).

La maquette peut être aussi un modèle préalable servant à définir l'aspect ou l'organisation d'une publication.

MASSE

Employée plutôt pour parler des effets de masse procurés par un volume dans ou aux abords d'un espace public.

Exemple : masse boisée

MATIÈRE

La matière est ce qui compose tout corps ayant une réalité tangible. Les quatre états les plus communs sont l'état solide, l'état liquide, l'état gazeux et l'état plasma. La matière occupe de l'espace et possède une masse. Ainsi, en physique, tout ce qui a une masse est de la matière.

Dans l'espace public, la matière ou la matérialité des matériaux joue un rôle très important à la fois en termes de perception, de technicité, d'ergonomie etc.

MÉTHODOLOGIE

Forme de capitalisation de l'expérience, une méthodologie est une démarche méthodique explicitée de manière à obtenir le meilleur résultat possible de façon quasi-certaine. Lorsque l'on travaille sur un domaine, on peut établir une suite de questions à se poser, de personnes à aller voir et à interroger, d'informations à collecter, d'opérations à effectuer, en vue de faire des choix. Cela permet de mener de manière plus efficace une étude ou la résolution d'un problème. La méthodologie est cette systématisation de l'étude, indépendamment du thème à étudier lui-même.

Il n'existe pas une méthode unique pour étudier les espaces publics. Selon la complexité du projet et les compétences de l'équipe projet, la méthodologie sera à affiner.

- un ensemble de « petits trucs » permettant de simplifier la tâche ;
- un « pense-bête » d'actions à ne pas oublier ;
- un ensemble d'outils à utiliser ;
- une démarche systématique, qui permet de décomposer le thème d'étude en tâches simples, et de faciliter la comparaison de l'étude avec d'autres études similaires ;
- une procédure à appliquer pas à pas, éventuellement avec une liste de contrôle (check list).

MÉTROPOLE

Une métropole (emprunt du bas latin metropolis « capitale d'une province » et du grec mêtropolis « ville mère ») est la ville principale d'une région géographique ou d'un pays, qui, à la tête d'une aire urbaine importante, par sa grande population et par ses activités économiques et culturelles, permet d'exercer des fonctions organisationnelles sur l'ensemble de la région qu'elle domine.

Avec la LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), Bordeaux et ses 27 communes environnantes sont devenues une métropole, dite de droit commun, appelée Bordeaux Métropole (ex Cub).

Les métropoles exerceront des compétences renforcées par rapport aux intercommunalités classiques. Elles seront notamment compétentes en matière de schéma de cohérence territoriale. Elles participeront à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain, et verront leurs compétences en matière de logement étendues : ainsi elles pourront se voir déléguer la responsabilité de la garantie du droit au logement opposable, et à ce titre gérer le contingent de logements préfectoral, ou encore la gestion de l'hébergement d'urgence.

Elles pourront également exercer par convention des compétences relevant en principe du département, comme la gestion du fonds de solidarité pour le logement, l'aide aux jeunes en difficulté.

La métropole assure la fonction d'autorité organisatrice d'une compétence qu'elle exerce sur son territoire. Elle définit les obligations de service au public et assure la gestion des services publics correspondants, ainsi que la planification et la coordination des interventions sur les réseaux concernés par l'exercice des compétences.

MIXITÉ FONCTIONNELLE

On parle de « mixité fonctionnelle » dans un quartier, un lotissement ou un immeuble, lorsque plusieurs fonctions (ex : habitat et commerce en centre-ville) y sont représentées. Elle est vue comme un élément important d'une « ville des courtes distances » (qui favorise les transports doux) pour un développement urbain soutenable.

MODE DE REPRESENTATION

Pour fabriquer un objet, on a besoin de sa représentation (son dessin), parfois même à main levée. Pour un même objet, cette représentation peut prendre différents aspects.

- La représentation en perspective
L'objet est représenté en volume, ce qui donne une idée globale. Elle est facile à comprendre mais ne permet pas la réalisation du projet. Le Dessin Assisté par Ordinateur (DAO) permet de rendre le dessin de plus en plus réaliste, de créer des ombres, de faire tourner l'objet dans l'espace. Ex : synthèse d'image, ombré, en filaire etc.
- La vue éclatée : elle permet de situer les différentes parties d'un projet les unes par rapport aux autres. Cette représentation est une représentation en perspective particulière. Elle est souvent accompagnée d'une légende.
- Le dessin industriel par projection : le projet n'est plus représenté en volume mais pas plusieurs vues (de face, de droite, de haut), sur lesquelles on ne voit qu'une seule face à la fois.

On parle alors de vue en plan (vue de dessus), d'élévation (vue de côté) ou de coupe (vue coupée).

Ces dessins sont des dessins d'ensemble ou des dessins de détail.

- Les schémas : pour comprendre le fonctionnement du projet, les représentations schématisées permettent de faire apparaître les liaisons, les mouvements, les phasages etc.

MODULE

Le module en technique est un élément premier choisi, nécessairement un élément majeur, en fonction duquel toutes les autres parties seront déterminées à partir de coefficients appliqués à ce module.

Appliquée au projet urbain, cette notion renvoie à la partie d'un projet qui est exemplaire, qui peut être répétée, qui sert de base à un assemblage.

O

OBJECTIF

Un objectif, c'est un but (ou une finalité) que l'on s'est fixé(e) et qui se doit d'être réalisé(e) au travers d'un projet.

P

PARTICIPATION

La participation est l'association des citoyens* au processus d'élaboration des questions qui les concernent ainsi qu'à la mise en œuvre de leurs solutions. C'est une démarche dont il faut accepter l'aspect expérimental et l'incertitude. Au-delà de la concertation, c'est une révolution des modes de pensée des élus, des techniciens, des citoyens et des rapports établis entre eux. Il s'agit que la conception d'un territoire ne soit plus assurée dans le seul cadre d'une réflexion partagée entre deux types d'acteurs : ceux qui décident (la maîtrise d'ouvrage) et ceux qui réalisent (la maîtrise d'œuvre), mais élargie aux citoyens (la maîtrise d'usage).

La participation peut se décliner en 4 niveaux d'ambition bien distincts (classés selon un ordre croissant) : information*, consultation*, concertation*, co-construction*.

PERSPECTIVE

C'est une représentation plane d'un objet en trois dimensions destinée à donner une impression de profondeur spatiale. Elle peut alors être géométrique, cavalière, axonométrique etc.

PHASES

Généralement les principales phases d'un projet d'espace public sont :

- l'esquisse / le concours;
- l'avant-projet (AVP);
- le projet (PRO);
- les études préliminaires (EP);

- le dossier de consultation des entreprises (DCE);
- les plans d'exécution (EXE);
- le chantier.

PHOTOGRAPHIE

Elle peut être au sol, aérienne ou satellite.

L'image photographique est un outil important des études d'aménagement et d'urbanisme.

- En tant que document de référence, les photographies constituent une source importante pour reconstituer l'état passé des bâtiments, des espaces et de leurs utilisations. A ce titre, les cartes postales sont très utiles.
- En tant qu'élément d'analyse, les photographies prises au sol ou les vues aériennes obliques complètent utilement les sources administratives, statistiques ou cartographiques.
- En tant qu'information de base, les photographies aériennes à axe vertical servent à l'établissement des cartes topographiques à moyenne (1/50 000 par ex) et à grande échelle (1/1 000 à 1/25 000), voire de certains plans.
- Elles servent aussi de source à de nombreuses analyses, pouvant conduire à des cartes thématiques (géologie, utilisation du sol, végétation etc.) ou techniques (capacité de la voirie, rotation sur les emplacements de stationnement, fréquentation d'un lieu public etc.).

PHOTOMONTAGE

A partir d'une photographie, réaliser un montage donnant à voir le projet; procédé plus simple et moins coûteux qu'une perspective donnant à voir un projet en 3 dimensions.

PLAN

Dessin représentant schématiquement l'organisation dans l'espace des différents éléments d'un tout.

Carte, représentation graphique d'une région, d'une ville, d'un quartier, d'un réseau etc. cf : p9-8 Plan de récolement

PLAN DE RÉCOLLEMENT

Document graphique donnant l'état réel d'un ouvrage, après son achèvement, et établi à la suite des opérations de réception. Il tient compte des modifications apportées en cours d'exécution des travaux.

POTENTIEL

Souvent opposé à dysfonctionnement, le potentiel est un avantage latent, non révélé; ce qui est contenu en puissance et donc levier de développement pour un projet.

PROCESSUS

Enchaînement ordonné de faits ou de phénomènes, répondant à un certain schéma et aboutissant à quelque chose. Suite d'actions conduisant à un but défini.

Suite continue d'opérations, d'actions constituant la manière de faire, de fabriquer quelque chose : les processus de fabrication doivent être revus.

PROFIL EN LONG

Représentation d'une coupe verticale d'un objet dans le sens de sa plus grande dimension. Coupe longitudinale parallèle au trait de côte.

Un profil en long est la représentation d'une coupe verticale suivant l'axe d'une route, d'une voie ferrée, d'un collecteur etc. Les distances (abscisses) les altitudes (ordonnées) sont mesurées graphiquement sur les documents. Ces éléments permettent de dessiner le profil en long.

PROFIL EN TRAVERS

Représentation d'une coupe verticale d'un objet dans le sens de sa plus petite dimension. Coupe transversale parallèle au trait de côte. Un profil en travers est la représentation d'une coupe verticale suivant la perpendiculaire à l'axe d'une route, d'une voie ferrée, d'un collecteur etc. Les distances (abscisses) les altitudes (ordonnées) sont mesurées graphiquement sur les documents. Ces éléments permettent de dessiner le profil en travers.

PROGRAMME

Un programme d'aménagement urbain est ce à quoi doit répondre l'aménagement. Il comporte :

- Une présentation du projet :
 - rappel de la problématique ;
 - réponses aux questions initiales :
 - * Quels usages pour cet espace ?
 - * Comment et quand est il utilisé ? Par qui ?
 - les perspectives d'évolutions ;
 - les enjeux et objectifs (après diagnostic et faisabilité) ;
 - l'identification des partenaires.
- Une présentation des principes fondamentaux structurants :
 - les principes directeurs de fonctionnement (relation avec ville) ;
 - les fonctions des espaces selon les périodes ;
 - les emprises : publique/privée ;
 - les principes de traitement des voies ;
 - la prise en compte des divers modes de déplacements ;
 - les principes de stationnement ;
 - les différents types d'usager (habituels, occasionnels....) ;
 - les principes d'implantation des éléments construits ;
 - les principes d'accès aux fonctions ;
 - l'image de l'espace.
- Une présentation des principes qui peuvent évoluer :
 - options et modalités de décision ;
 - présentation de scénarii alternatifs.
- Une présentation des contraintes et des modalités de réalisation :
 - disponibilité foncier ;
 - éligibilité pour subvention ;
 - montage opérationnel ;
 - coûts ;
 - échéances.

PROJET

Ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées comportant une date de début et une date de fin, entrepris dans le but d'atteindre des objectifs spécifiés en respectant des paramètres de coûts, délais, performances.

Le projet se caractérise notamment par son unicité et une période de temps limitée.

Peut être caractérisé par :

- le caractère unique ;
- des objectifs en termes de délai, de coûts, de performance ;
- un processus temporaire ;
- un début, un découpage et une fin ;
- des interactions entre différents acteurs (transversalité) ;
- l'incertitude et la réactivité.

Un projet ce n'est pas :

- un souhait, un constat, une idée abstraite : nécessité d'identifier un problème et de déterminer des objectifs (coûts, délais, performance) ;
- le produit ou le résultat à atteindre : élaboration d'un processus original, pilotage des actions concourantes ;
- qu'un planning : être attentifs aux délais mais aussi aux coûts et à la performance.

PROJET URBAIN

Les notions traditionnelles de plan et de planification sont progressivement remplacées par celles de développement urbain durable et de projet urbain. Le projet urbain présente plusieurs dimensions, et peut être défini comme suit : « Le projet urbain est à la fois un processus concerté et un projet territorial : il consiste à définir et mettre en œuvre des mesures d'aménagement sur un territoire urbain donné, en partenariat avec tous les partenaires civils et institutionnels concernés, intégrant les différentes échelles territoriales et le long terme, en vue d'un développement urbain durable ».

R

RÉUNION PUBLIQUE

La réunion publique est une démarche participative intervenant dans le cadre d'une concertation publique. Elle rassemble deux types d'acteurs : les décideurs publics instigateurs du projet concerté et les citoyens que celui-ci touche directement dans leur vie quotidienne.

Les réunions publiques donnent aux citoyens la possibilité de s'exprimer devant les décideurs publics qui peuvent ainsi compléter leurs informations et intégrer les demandes qui s'expriment. Elles sont la marque et l'élément central d'une concertation publique et sont notamment utilisées lors de débats publics et d'enquêtes publiques. Sans elles, il est difficile d'annoncer qu'une concertation a été engagée. Elles sont de plus en plus utilisées pour légitimer l'élaboration de projets d'aménagements urbains de grande ou de moyenne ampleur, liés notamment aux transports, au développement durable, aux énergies renouvelables ou à toute création ou action de rénovation urbaine. Les réunions publiques peuvent également être organisées dans le cadre de concertations concernant la mise en œuvre de réformes politiques locales et nationales.

Elles sont aujourd'hui nécessaires dans la conduite de tout projet qui pourrait interférer avec la vie citoyenne. D'origine locale, elles ont su se développer à des échelles plus importantes et encore grandissantes pour atteindre les enjeux nationaux voire transnationaux.

RÉVERSIBILITÉ

Qualité de ce qui est réversible. Appliqué aux espaces publics, se dit d'un espace changeant, pouvant prendre une nouvelle forme, répondre à de nouvelles fonctions et proposer de nouveaux usages, tout en pouvant retrouver son état initial.

Par exemple, une file de circulation réversible change de sens en fonction des heures de la journée (classiquement vers l'hypercentre en heures de pointe du matin, vers la périphérie en heures de pointe du soir).

S

SCÉNARIO DE PROJET

Un scénario peut être défini comme la combinaison de séquences d'événements ou de phénomènes anticipés, ordinairement situés les uns par rapport aux autres dans un double système de relations diachroniques et causales, en vue de mettre en évidence les caractères probables de l'évolution d'une situation donnée, à partir d'un corps d'hypothèses formulées sur les tendances lourdes de cette évolution.

La majorité des scénarii pratiqués sont soit « tendanciels » (simulation de processus d'évolutions possibles à partir d'une situation existante), soit « contrastés » (élaboration de l'image future d'une situation donnée à partir d'hypothèses particulièrement tranchées, volontairement outrancières).

A la différence d'un modèle, un scénario n'a pas et ne peut avoir pour ambition de faciliter l'intelligibilité d'une situation réelle. Il est, de bout en bout, un exercice de l'imagination.

SCÉNARIO DE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Document qui décrit la démarche* participative la plus adaptée aux objectifs et contexte d'un projet d'aménagement donné. Le scénario est élaboré par le chef de projet, puis validé par les différents décisionnaires (services et élus de Bordeaux Métropole, de la commune. . .), en amont du projet.

Pour rédiger le scénario, il convient d'abord de déterminer s'il est opportun ou pas de mener une démarche participative. Il faut ensuite prévoir les différentes étapes de la démarche participative (dénommées « dispositifs »*) et les intégrer au planning du projet. Et enfin, décrire ces dernières : leur objet, le niveau de participation* le plus adapté parmi les 4 possibles, le type de dispositif, les citoyens à associer et le déroulement concret.

SÉQUENCE

Une séquence est une série d'éléments mis et traités les uns à la suite des autres. D'un point de vue de l'aménagement, le travail de séquençage est une méthode de travail servant à la lecture d'un territoire. La séquence renvoie alors à une portion de territoire, d'un espace ayant une identité

commune composant ainsi une séquence particulière. Sa voisine aura d'autres caractéristiques formant une autre séquence, mais pouvant se retrouver ailleurs. Les séquences s'enchaînent ainsi, donnant un rythme ou une composition à l'ensemble du territoire étudié.

SIG

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un outil informatique permettant de représenter et d'analyser toutes les choses qui existent sur terre ainsi que tous les événements qui s'y produisent. Les SIG offrent toutes les possibilités des bases de données (telles que requêtes et analyses statistiques) et ce, au travers d'une visualisation unique et d'analyse géographique propres aux cartes. Les espaces publics sont profondément inscrits dans des dynamiques géographiques (topographie, environnement, démographie, santé publique, organisation du territoire, réseaux & gestion des flux etc...)

Le SIG sert ainsi à créer des cartes, pour intégrer tout type d'information, pour mieux visualiser les différents scénarios, pour mieux présenter les idées et pour mieux appréhender l'étendue des solutions possibles.

SITUATION URBAINE

Expression renvoyant à l'émergence de situations singulières au sein de la métropole, regroupant différents territoires, grâce à un partage d'identités territoriales communes, tant du point de vue du paysage que de formes urbaines, de morphologie des tissus, de qualité de l'habitat, de conditions de desserte ou de potentiels fonciers.

Les territoires ainsi regroupés au sein d'une situation urbaine particulière présentent chacun des similitudes tant dans leur fonctionnement actuel que dans leurs perspectives d'évolution. Elles sont au nombre de 8 :

- cœur historique ;
- quartiers des faubourgs denses constitués ;
- sites de grands projets centraux ;
- tissus mixtes en évolution ;
- centralités résidentielles intermédiaires ;
- villages urbains ;
- secteurs à vocation économique dominante ;
- secteurs en interaction forte avec la nature.

STRATES

Une strate est un plan superposé à un autre. Lorsque différentes couches constituent une forme, un plan, un assemblage, on parle alors d'un élément stratifié.

T

TERRITOIRE

Étendue d'un espace approprié par un individu ou une communauté. La notion de territoire peut être uniquement spatiale, impliquant alors souvent des limites précises (avec les territoires limitrophes) ou plus floues (ex : zone d'influence d'un équipement etc.). Cette notion renvoie

aussi souvent à une dimension temporelle d'appropriation et de constitution du dit territoire.

TISSU URBAIN

Expression métaphorique assimilant les cellules construites et les vides d'un milieu urbain à l'entrelacement des fils d'un textile. On peut appeler tissu urbain l'ensemble des éléments du cadre urbain qui constituent un tout homogène. Le tissu urbain est l'expression physique de la forme urbaine.

TOPOGRAPHIE

Étymologiquement, art du dessin de la terre. On appelle topographie, stricto sensu, le levé sur le terrain des détails à faire figurer sur un plan ou sur une carte. Ou plus largement l'ensemble des techniques de terrain en vue de l'élaboration d'une carte.

U

USAGES

Dans un contexte relatif à l'interaction entre l'objet technique, ou technologique et l'homme, « usages » et « pratiques » relèvent tout deux de l'activité humaine, mais dans un sens différent :

- On parle d'usage lorsque l'on met l'accent sur l'objet, car c'est lui qui offre des fonctions et des services qui permettent des usages.
- On parle de pratique lorsque l'on met l'accent sur l'homme ». L'usage implique donc une adoption, une appropriation, voire une utilisation..

Considérer les usages de l'espace public, c'est considérer une approche de l'espace public en tant qu'objet, de ce qui par conséquent est mis à disposition.

URBAIN

Ce qui concerne la ville, par opposition au rural, et par extension, la qualité policée du comportement, et substantivement, pour désigner l'habitant des villes. Cet adjectif est très fréquemment utilisé pour qualifier le caractère propre, intemporel, de la vie urbaine. Par exemple, un projet, un tissu, un environnement, un contexte, un usage sont qualifiés d'urbains.

URBANISME TACTIQUE

Il met l'expérimentation au cœur de la démarche, comme une autre façon de faire du projet urbain.

Impulsé en 2005 à San Francisco par le Collectif Rebar et théorisé ensuite par l'urbaniste américain Mike Lydon, l'Urbanisme Tactique repose sur trois principes :

- l'intervention à petite échelle;
- le court terme;
- le low-cost.

Le choix de projets limités dans l'espace et dans le temps permet de démultiplier les expérimentations, de circonscrire le risque et de disposer rapidement de résultats permettant de corriger l'action. La notion de low-cost réduit le risque et donne accès à une palette d'acteurs diversifiée. Enfin, la vitesse d'exécution des projets permet

de maintenir la mobilisation, tout en donnant toute sa puissance à la démarche essai/erreur.

L'urbanisme tactique est une démarche encore majoritairement anglo-saxonne régulièrement associée aux termes d'« acupuncture urbaine » et de « pré-vitalisation urbaine ou commerciale ». Les projets peuvent être intégrés au tissu urbain existant lorsqu'il s'agit d'être « curatif » et de solutionner un problème spatial. Dans d'autres situations ils peuvent accompagner un projet urbain et être à l'origine d'une future programmation urbaine. Dans les deux cas, ils font référence à la notion de « ville agile », capable d'évoluer et de s'adapter en fonction des besoins.

V

VOLUME

En tant qu'extension d'un objet ou d'une partie de l'espace, la notion de volume fait partie intégrante du projet d'espace public, toujours pensé en 3 dimensions. Ce terme peut par exemple être employé pour évoquer la place maximale dévolue à un mobilier urbain (on peut alors aussi parler de gabarit-enveloppe) ou encore de volume nécessaire à une fosse de plantation. D'une manière plus générale, l'espace public se compose en associant des pleins et des vides et en les répartissant harmonieusement et de manière ergonomique dans l'espace. Les volumes occupant cet espace (arbres, véhicules, mobilier urbain etc.) ou dessinant ses contours (bâti, masses boisées etc.) aident à le structurer.

VUE D'AMBIANCE

Il s'agit d'une représentation en 3 dimensions d'un espace donné, mettant en valeur l'ambiance dégagée par le projet. C'est donc une image évocatrice, cherchant à « donner à voir », à montrer à quoi ressemblera l'espace une fois le projet réalisé. Un point de vue piéton est souvent privilégié.

X

XREF

Terme employé sur Autocad pour parler d'une référence externe : un plan appelé à se superposer sur un autre plan par exemple. C'est donc un dessin attaché à un autre dessin avec un lien. Le dessin xref sera chargé avec les dernières modifications. Utiliser des xrefs permet de travailler avec des dessins issus d'autres dessinateurs avec les dernières modifications et/ou d'obtenir un dessin de synthèse allégé car divisé en plusieurs dessins.

ESPACES PUBLICS

A

ACCOTEMENT

Espace appartenant à la plate-forme d'une route, de part et d'autre de la chaussée, généralement bordé à l'extérieur par un fossé.

Termes voisins : bas-côtés, accollement.

AIRE PIETONNE

L'aire piétonne doit être pensée comme un espace public intégralement dédié aux piétons. Elle a pour objectif principal de faciliter l'animation urbaine et les déplacements à pied.

Elle est définie réglementairement comme « une section ou ensemble de sections de voies en agglomération affectée à la circulation des piétons de façon temporaire ou permanente » (art. R. 110-21 du Code de la route). Les autres règles résultent de cette affectation :

- le piéton y est prioritaire sur tous les autres usagers autorisés à y accéder, à l'exception des tramways ;
- la présence des véhicules motorisés est exceptionnelle, mais possible sur autorisation et selon les règles de circulation définies par le maire. Toutefois, cette autorisation est limitée aux véhicules liés à la desserte de l'aire piétonne (riverains, transports publics, véhicules de livraisons, transports de fonds, services à la personne...);
- les cyclistes sont autorisés à y circuler, sauf dispositions différentes prises par le maire ;
- tous les véhicules soumis au Code de la route qui sont amenés à y circuler doivent respecter l'allure du pas, y compris les cyclistes ;
- aucun véhicule motorisé n'est autorisé à y stationner ; l'arrêt reste cependant possible pour les véhicules ayant accès à l'aire piétonne.

AIRE DE STATIONNEMENT

Espace libre destiné à l'arrêt des véhicules automobiles.

Le stationnement en épi est constitué de places de stationnement en biais par rapport à l'axe d'une voie ou dans une aire de stationnement ; le stationnement longitudinal est formé de places de stationnement en parallèle par rapport à l'axe d'une voie, souvent le long d'un trottoir qui borde la chaussée, ou dans une aire de stationnement ; le stationnement en bataille est réalisé perpendiculairement à la voie.

Termes voisins : bande de stationnement, stationnement linéaire.

ALBEDO

Pouvoir réfléchissant d'une surface (rapport entre l'énergie lumineuse incidente et l'énergie lumineuse réfléchie).

ALLÉE

Chemin assez large, bordé d'arbres ou d'autres formes de verdure, servant de lieu de promenade ou de voie d'accès dans un jardin, un parc, un bois, etc. C'est également le nom attribué dans des agglomérations à certaines artères relativement larges et bordées d'arbres.

AVENUE

Elle fait référence à la fois à :

- une rue principale, généralement très large, rectiligne, bordée d'arbres, conduisant à un certain point de la ville ;
- une allée large, droite, bordée d'arbres ou tout chemin donnant accès à un bâtiment.

B

BANDE CYCLABLE

La bande cyclable est une voie de circulation réservée aux cyclistes intégrée à la chaussée et marquée par des bandes de peinture, signalisation éventuellement complétée par des pictogrammes « vélo » et des flèches indiquant le sens de circulation.

Elle fait partie intégrante de la voie à laquelle elle est accolée et en constitue simplement une file de circulation supplémentaire. L'avantage de la bande cyclable est d'encourager la mixité des modes au sein d'une même chaussée, tout en marquant un espace de circulation spécifique aux cyclistes. La différence de vitesse de pointe entre véhicules motorisés et cyclistes représente cependant une importante source accidentogène. La bande cyclable est donc plutôt adaptée à des aménagements d'itinéraires comprenant de nombreuses intersections, à condition que la voie flanquée de la bande cyclable soit prioritaire à ces intersections.

BANDE MIXTE ET MODULABLE

Espace situé sur le bord de la chaussée, parallèle au trottoir et dédié à recevoir des fonctions ponctuelles dans un objectif de rationalisation et d'économie de l'espace. Dispositif renvoyant au principe de libérer l'espace public en concentrant les fonctions techniques dans un espace modulable. Cette bande multifonction doit ainsi être pensée en amont pour s'adapter aux usages retenus lors de la programmation de l'espace public, à combiner selon les besoins et l'espace disponible, parmi lesquels :

- mobilier urbain ;
- stationnement (automobile ou vélo) ;
- espace de plantations ;
- lieux de pause ;
- extension de terrasses commerciales ;
- aire de rechargement : véhicules électriques, portables, ordinateurs etc ;
- bornes wi-fi / bornes entretien vélos etc ;
- stations de bus (et/ou leurs extensions) ;
- aire de jeux pour enfants (à sécuriser) ;
- stockage poubelles ;
- aire de livraisons ;
- dépose minute etc...

Terme voisin : bande servante ou bande technique

BARRIÈRE

Ouvrage de clôture à claire voie, à hauteur d'appui, constitué de parties mobiles ou fixes entre poteaux, généralement situé entre le trottoir et la chaussée afin d'empêcher l'accès des véhicules aux espaces réservés aux piétons. La barrière peut aussi servir à subdiviser des espaces (voirie, place, square etc.).

BATEAU

Abaissement de la bordure du trottoir aménagé pour permettre son franchissement par des véhicules (accès garage, cour, jardin, etc.) ou encore pour faciliter l'accès des poussettes et des fauteuils roulants aux passages-piétons.

Terme voisin : abaissement de trottoir.

BORDURE DE TROTTOIR

Ouvrage générant la transition entre le trottoir et la chaussée, formé généralement d'une maçonnerie surélevant le trottoir pour en empêcher l'accès aux véhicules.

Terme voisin : bordure haute.

BOULEVARD

Terme renvoyant originellement à la fortification extérieure d'une place forte constituée par un terre-plein en avant des remparts ; d'où le nom donné de boulevard à une voie spacieuse établie dans les villes sur l'emplacement des anciens remparts. Par extension, le boulevard est une large voie de communication urbaine plantée d'arbres. Le boulevard haussmanien parisien fait référence en la matière.

BRUIT

Le bruit constitue la principale nuisance pour les citoyens français. Sur l'espace public, les sources de bruit sont essentiellement générées par les axes de transport : routier, ferroviaire et aérien.

C

CANIVEAU

Ouvrage destiné à recueillir les eaux s'écoulant de la chaussée, généralement placé parallèlement à son axe sur un côté et le séparant du trottoir. Le cassis est placé en travers de la voie et évacue les eaux de ruissellement sur le côté.

CHAUSSEE

Portion d'une voie sur laquelle circulent les véhicules, généralement distincte de celle où marchent les piétons (le trottoir). Lorsqu'il n'y a pas de distinction matérielle, l'ensemble de la voie, revêtue ou non, est nommé chaussée.

Terme voisin : bande de circulation

CHAUSSÉE À VOIE CENTRALE BANALISÉE

La CVCB est une chaussée sans marquage axial dont les lignes de rive sont rapprochées de son axe, formant ainsi une voie centrale bidirectionnelle et deux larges accotements revêtus appelés « rives ». Adaptée aux voies étroites, elle permet de mieux équilibrer le partage de la voie entre automobilistes et cyclistes. En pratique, la voie centrale unique est destinée aux véhicules automobiles tandis que les deux voies latérales sont destinées aux vélos. En cas de croisement ; les automobilistes peuvent

utiliser les rives sous réserve d'être attentifs à la présence de cyclistes. Cet aménagement est aussi appelé « chaucidou » pour « chaussée circulation douce ».

CONTRE ALLEE

Dans une artère, couloir de circulation latéral destiné principalement à la desserte automobile des édifices riverains, séparé de la chaussée principale par un terre-plein généralement planté ou dédié au stationnement.

Terme voisin : chaussée latérale.

COULOIR DE CIRCULATION

Section d'une chaussée matérialisée par un marquage au sol et destinée à la circulation des véhicules dans un sens.

Termes voisins : file, piste.

COURS

Certaines villes désignent ainsi de longues et larges avenues. Il est aussi le nom de promenades publiques dans des villes.

D

DALLAGE

Revêtement de sol formé de grandes plaques, généralement de pierre, mais pouvant être de tout autre matériau, appelées dalles.

E

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Il renvoie à l'ensemble des moyens d'éclairage mis en place dans les espaces publics, à l'intérieur et à l'extérieur des villes, très généralement en bordures des voiries et places et nécessaires à la sécurité ou à l'agrément de l'usager. L'éclairage public est également intégré aux outils de mise en valeur des villes et du patrimoine.

L'éclairage public dépend :

- de la typologie de la voirie (gabarit et caractéristiques des bâtiments, trottoirs, arbres, chaussées, mesure de la circulation, des commerces, des logements ...);
- de la disposition spatiale des points lumineux;
- des caractéristiques visuelles et techniques de tous les éléments de l'infrastructure (mâts ou consoles, luminaires, sources et miroirs, câbles, fixations, accessoires...);
- des mesures de l'effet spatial selon des critères photométriques (mesures objectives et normes) et selon des appréciations subjectives (critères individuels, sociaux et culturels);
- du réseau d'alimentation, système d'entretien, système de gestion;
- du coût d'investissement et d'exploitation du système et de son infrastructure en amont.

L'éclairage public doit être particulièrement travaillé autour des passages pour piétons, des dispositifs de réduction de vitesse, des carrefours giratoires, des arrêts de bus, des pistes cyclables, des sentiers, des abords d'écoles, des rues piétonnes, des places publiques, du végétal dans les espaces publics etc.

Certaines villes ont fait le pari de tester et développer des éclairages dits « intelligents » afin de faire des économies d'énergie.

ÉCRAN ANTIBRUIT

Ouvrage, mur ou autre, placé le long d'une voie, généralement une autoroute ou une voie rapide, pour protéger les riverains du bruit généré par les véhicules. Termes voisins : mur antibruit, barrière antibruit, écran acoustique.

ESPACE PUBLIC

D'usage assez récent en urbanisme, la notion d'espace public n'y fait cependant pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse. On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage.

L'espace public représente dans les sociétés humaines, en particulier urbaines, l'ensemble des espaces de passage et de rassemblement qui est à l'usage de tous, soit qui n'appartient à personne (en droit par ex.), soit qui relève du domaine public ou, exceptionnellement, du domaine privé.

L'espace public forme la « structure spatiale des voiries » qui relie les parcelles privées groupées en îlots, favorise leur relation et leurs commerces (marchés ouverts, quais, réseaux de circulation...), leur subsistance (égouttage, adduction d'eau...), leur densification (dimension des îlots...), ou codifie leurs statuts (hiérarchisation géo-sociale, monumentale, fonctionnelle...) à travers un vocabulaire formel basé, sommairement, sur la rue et la place.

Simultanément à ces fonctionnalités, il favorise l'expression de la vie, des libertés publiques, des usages et des modes de vie.

Comme structure, il détermine le développement naturel des villes (l'extension du damier urbain par exemple) et s'adapte au site (réseau des rues et réseau des eaux usées) et aux flux de déplacement (ports, quais, gares, autoroutes, boulevards...).

En tant que composé d'espaces ouverts, ou extérieurs, l'espace public s'oppose, au sein du domaine public, aux édifices publics. Mais il comporte aussi bien des espaces minéraux (rues, places, boulevards, passages couverts) que des espaces verts (parcs, jardins publics, squares, cimetières) ou des espaces plantés (mailles, cours etc.).

ESPLANADE

Terme de fortification désignant le terre-plein qui s'étend du glacis d'une citadelle aux premières maisons d'une ville. Par extension : vaste place dégagée devant un édifice ou aménagée sur une hauteur.

F

FIL D'EAU

Génératrice intérieure et inférieure d'une canalisation ; là où l'eau circule en plus bas débit.

FRONTAGE

Les anglophones américains, comme les québécois, utilisent ce terme encore peu connu en France. Largement employé dans le vocabulaire de l'urbanisme en Amérique du nord sous l'essor du mouvement des New Urbanists, il désigne l'espace de bord de rue, tant privé que public. La ligne de frontage, appelée alignement en France, est la limite d'une propriété privée qui la sépare du domaine public de voirie. De part et d'autre de cette ligne, se trouvent un frontage public (surface de voirie comprise entre le caniveau de la chaussée et la limite du trottoir côté riverain incluant trottoir, arbres, lampadaires, mobiliers urbains, bandes plantées) et un frontage privé (terrain privé situé entre la limite de propriété et la façade du bâtiment en retrait, comprenant les éléments de cette façade jusqu'à la hauteur du second étage, les entrées orientées vers la rue et les objets de type clôtures, perrons, vérandas).

En ce sens, la notion de frontage renvoie à une certaine épaisseur de la limite entre public et privé, entre plein et vide. C'est une forme d'entre-deux, de seuil, d'espace de transition où les piétons circulent, se mêlent les uns aux autres, accèdent aux bâtiments, conversent. Stratégiques mais souvent oubliés, les frontages offrent pourtant une aire de jeu inépuisable pour celui qui s'y intéresse.

G

GRANDE ALLÉE MÉTROPOLITAINE (GAM)

La Grande allée métropolitaine représente une des 17 actions de la Charte des mobilités issue de la démarche « Grenelle des mobilités » commandée par la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil général de la Gironde, la région Aquitaine, l'Etat et la ville de Bordeaux. Elle vise à contribuer à réinventer un modèle de mobilité : plus de fluidité par plus de régulation. L'objectif recherché est de réaménager progressivement certaines sections de voiries circulantes de manière à améliorer leur niveau de fluidité et de multimodalité. Aujourd'hui, les Grandes allées métropolitaines n'existent pas, elles ne sont toutefois pas assimilables aux actuels boulevards urbains ou parkways. Une nouvelle typologie est à inventer entre route et rue.

H

HPM/HPS

L'heure de pointe est la période de la journée pendant laquelle un trafic est le plus important. Il peut s'agir d'un nombre important de voyageurs dans une gare par exemple, d'un grand nombre

de véhicules sur la route. Ces périodes correspondent en général au moment où la majorité des gens se rendent à leur travail (entre sept et neuf heures) : on parle alors de HPM ou d'Heure de Pointe du Matin ; et le soir lorsqu'ils en rentrent (entre cinq et huit heures) : HPS ou Heure de Pointe du Soir.

C'est sur cette base des flux de trafic que les gestionnaires des infrastructures de transport, tant pour les routes que pour les réseaux de transport en commun, les dimensionnent.

I

ÎLOT DE CHALEUR

Élévation localisée des températures, enregistrée en milieu urbain, par rapport aux températures moyennes régionales ou aux espaces ruraux limitrophes. La lutte contre ces micro-climats passe par l'introduction de plus de fraîcheur en ville, et notamment par l'augmentation des plantations, une meilleure gestion des eaux de surfaces et des matériaux de sol qui captent moins la chaleur.

IMPASSE

Rue sans issue

INFOSTRUCTURE

Néologisme associant les termes d'information et d'infrastructure. L'infrastructure renvoie ainsi à la prise en compte de l'information en temps réel dans la programmation, la mise en oeuvre puis la gestion du réseau infrastructurel. Elle part du principe qu'un usager de la route informé sur les conditions de circulation et le choix des itinéraires en fonction de l'heure peut changer son comportement.

L'infrastructure regroupe des outils d'information aux usagers aussi différents que les GPS, les applications mobiles et leurs calculateurs d'itinéraires (cartes TC, VP etc.), les panneaux à affichage variable et connectés incluant des réversibilités de files etc. À l'ère de la voiture connectée, nul doute que les décennies à venir proposeront de nombreux autres outils d'infrastructure.

INFRASTRUCTURE

L'infrastructure est un ensemble d'éléments structuraux interconnectés qui fournissent le cadre pour supporter la totalité de la structure.

En génie civil, nom donné aux terrains, aux terrassements et aux travaux d'art d'une voie. Appliqué aux espaces publics, l'infrastructure viaire renvoie au système regroupant l'ensemble des artères irriguant un territoire donné (autoroute, route, avenue, boulevard, rue, ruelle, venelle mais aussi voies ferrées, canaux etc.). Ces infrastructures, de par leur présence physique, déterminent fortement la structuration du paysage et conditionne sa perception. Ainsi, face à la complexité grandissante des situations, l'infrastructure ne peut plus être réfléchie comme le fruit des logiques techniques et sectorielles, mais plutôt comme des objets d'architecture et de paysage : les espaces publics majeurs des territoires urbains.

Au-delà des nouveaux aménagements, il s'agit tout autant d'améliorer, transformer ou reconverter les grandes infrastructures déjà là. Et ces projets ne sont pertinents que s'ils sont éclairés par les enjeux actuels de la mobilité durable : multi-modalité, auto-partage, circulation automobile apaisée, modes « doux » ou « actifs », géo-localisation, etc.

INTERMODALITÉ

L'intermodalité est un concept qui implique l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement. On parle plus spécifiquement technologie et/ou d'autorité organisatrice différentes. Le déplacement intermodal se traduit à travers la chaîne de transport, l'offre et son environnement, l'interface, le marketing et la logistique. Tous ces aspects sont primordiaux pour le succès de la mise en place d'un pôle d'échanges. On emploie le terme de multimodalité pour envisager plusieurs déplacements ou chaînes de transport distincts empruntant chacun un mode ou une combinaison de modes différents.

L

LINCOLN

Place de stationnement longitudinal matérialisée par un aménagement particulier de la bordure du trottoir. Il peut regrouper plusieurs places.

M

MARQUE DE STATIONNEMENT

Matérialisation d'une place de stationnement par le moyen d'un marquage au sol ou parfois d'une clôture.

MOBILIER URBAIN

Le mobilier urbain est une notion englobant tous les objets qui sont installés dans l'espace public d'une ville pour répondre aux besoins des usagers. Il peut donc aussi bien s'agir :

- de mobilier de repos (bancs, bancs publics, banquettes, sièges, tables) ;
- d'objets contribuant à la propreté de la ville (poubelles, corbeilles, sanitaires publics) ;
- d'équipements d'éclairage public (réverbères, candélabres) ;
- de matériels d'information et de communication (kiosques à journaux, mâts et colonnes porte-affiches, colonnes Morris, plaques de rues, affichage d'informations municipales ou culturelles, tables d'orientation) ;
- de jeux pour enfants ;
- d'objets utiles à la circulation des véhicules ou à la limitation de celle-ci (potelets, barrières, bornes, horodateurs, range-vélos) ;
- de grilles, tuteurs et corsets d'arbres ;
- d'abris destinés aux usagers des transports en commun.

MODES DOUX OU MODES ACTIFS

Les modes de déplacement dans la rue ou sur route sans apport d'énergie autre qu'humaine (en principe sans moteur) sont appelés : mobilités douces, circulations douces, modes doux, déplacements doux, transports doux, modes actifs. Ils font écho à la notion d'écomobilité ou de mobilité durable, apparues après les crises de l'énergie et de la biodiversité. Ils regroupent la conception, puis la mise en place et la gestion de modes

de transports jugés plus propres, sûrs et sobres.

On retrouve notamment, dans l'ordre : la marche à pied, les vélos et véhicules dérivés du vélo (vélomobiles, vélos en libre-service, vélotaxis ou vélos cargos), les gyropodes, les transports en commun (bus, tramway, train, métro) puis le covoiturage.

N

NIVELLEMENT

Le nivellement en topographie est l'ensemble des opérations consistant à mesurer des différences de niveau (ou dénivelés ou dénivellation), généralement pour déterminer des altitudes. Le nivellement permet de mesurer des dénivelés puis de déduire l'altitude de repères ou de points caractéristiques du sol ou d'ouvrages.

Les altitudes peuvent être rapportées à une référence locale (qu'il est d'usage de choisir plus basse que le point le plus bas de la zone étudiée pour ne pas avoir d'altitudes négatives, et suffisamment différente du niveau de référence général pour éviter les confusions), ou à un système de référence plus général.

Le système utilisé en France, le Nivellement général de la France (NGF), rapporte toutes les altitudes à celle du niveau moyen de la mer dans le vieux port de Marseille, qui est l'altitude zéro, généralement dite « niveau de la mer ».

NUISANCE

Facteur qui produit un effet négatif pour la santé ou le bien-être de l'homme. Les principales nuisances sont causées par les pollutions : pollution de l'air, de l'eau, des mers et des sols. Elles prennent des formes diverses : odeurs désagréables, modifications du climat par les aménagements ou par les activités, dégradation du patrimoine architectural par l'air pollué, altération des produits alimentaires etc.

Indépendamment des formes de pollutions, d'autres atteintes aux biens, à la santé et au confort constituent des formes de nuisances : bruits, trépidations, nuisances esthétiques causées par la construction d'un bâtiment mal intégré à son voisinage, coupure d'un quartier par une infrastructure de transport, troubles de voisinage etc.

P

PARC DE STATIONNEMENT

Aire de stationnement spécialement aménagée, généralement accompagnée de dispositifs de paiement de service ainsi rendu qu'est l'autorisation d'occupation temporaire d'un espace public.

Termes voisins : parking, parc à voitures, parc auto.

PASSAGE

Ruelle étroite, parfois couverte, généralement réservée aux piétons, qui sert de dégagement aux rues voisines. Renvoie

également à un espace naturel ou aménagé, généralement limité, que l'on emprunte pour passer d'un endroit à un autre, pour franchir un obstacle.

PASSAGE PIÉTONS

Partie transversale de la chaussée indiquée par un marquage au sol ou un revêtement de sol particulier, ou délimitée par de gros clous, destinée aux piétons pour passer d'un côté à l'autre de la voie.

Termes voisins : traversée de rue, passage clouté, passage protégé, passage zébré.

PARKWAY

Aux Etats-Unis ou au Canada, il s'agit d'une route panoramique principale traversant un parc, ou en reliant plusieurs, sur laquelle les véhicules commerciaux comme les poids lourds sont interdits.

Par extension, le parkway est devenue une typologie de voie-paysage, traversant de vastes territoires souvent très verdoyants.

PAVAGE

Revêtement de sol formé de blocs épais de pierre, de béton, de brique ou de bois : les pavés, taillés de façon à s'assembler plus ou moins précisément. La calade est formée de galets entiers ou cassés en deux. L'empierrement est fait de pierres non équarries.

Termes voisins : pavement, pavé.

PÉRMÉABILITÉS VERTES ET DOUCES (PVD)

Ce réseau d'espaces publics rassemble toutes les voies mixtes piéton-vélo. Son aménagement doit conforter ou développer le caractère de venelle ou de sente des espaces publics, en fonction du contexte traversé et de la présence des espaces naturels en ville. A travers cette typologie, l'objectif est de ménager une place privilégiée au piéton sur l'espace public.

Le réseau hiérarchisé de voirie distingue deux formes de perméabilités vertes et douces :

- catégorie 5 = piste cyclable
Espace public, où le vélo est prioritaire sur tous les autres modes de déplacement.
- catégorie 6 = le chemin piéton
Espace public dédié aux modes de déplacements doux, sans priorité. Les modes motorisés n'y sont pas admis.

PISTE CYCLABLE

Une piste cyclable est une voie de circulation réservée aux cyclistes séparée physiquement de la chaussée. Elle est généralement distincte des trottoirs en ville. Elle peut être bidirectionnelle ou à sens unique. Elle a le statut d'une voie de circulation à part entière et est indépendante des voies qu'elle longe ou croise.

La piste cyclable a pour principal avantage de préserver le cycliste de la cohabitation avec des véhicules bien plus rapides que lui et le stationnement sauvage des véhicules motorisés y est généralement rendu physiquement impossible. Les pistes cyclables sont particulièrement bien adaptées aux longues liaisons

avec peu d'intersections. Dans un contexte de liaison inter-urbaine, on parle aussi de « véloroutes ».

PLACE DE STATIONNEMENT

Espace destiné au stationnement d'un véhicule automobile, pouvant être inclus dans un parc de stationnement ou une aire de stationnement.

Termes voisins : place de parking, emplacement de parking.

PLATEAU PARTAGÉ

Dispositif propice à l'apaisement, à utiliser au sein d'une zone 30 ou de voies à 50 km/h. Le plateau partagé marque un seuil, rend plus lisible un espace particulier, une séquence au sein du parcours, un espace souvent traversé, notamment par les piétons. Il est souvent implanté au droit d'événements particuliers engendrant des franchissements piétons (stations de bus, équipements, animations, etc.). En créant une modification du profil en long par une surélévation, le plateau partagé induit un inconfort pour le conducteur et donc une réduction des vitesses.

Terme voisin : plateau traversant

PROMENADE

C'est une voie urbaine plantées d'arbres, disposés en général en rangées. Elle est le plus souvent ouverte à la circulation : allée, avenue, cours, mail en furent les principales formes. La promenade reçoit le nom de ce qui est alors une nouvelle pratique de l'espace urbain, comme lieu propice à la déambulation à la flânerie.

Q

QUAI

Levée de terre revêtue d'un ouvrage de maçonnerie destinée à retenir les berges d'une rivière, d'un canal, à en contenir les eaux et à faciliter l'accostage fluvial. Par extension, il désigne aussi la voie ou la chaussée aménagée le long de cet ouvrage, permettant la circulation des personnes et des véhicules entre le cours d'eau et les habitations qui le bordent.

QUARTIER APAISÉ

Afin de renforcer le confort de vie au sein d'un quartier donné, un plan de circulation et des aménagements spécifiques (zone 30, zone de rencontre, aire piétonne etc.) permettent de favoriser les déplacements doux. Ainsi transformé, les riverains du quartier peuvent profiter d'un cadre de vie plus calme mais aussi développer de nouvelles pratiques en retrouvant plus de place dans l'espace public pour les circulations piétonnes, les jeux d'enfants, les parcours cyclistes mais aussi des lieux de pause, des espaces végétalisés ou de l'animation événementielle (fête de quartiers etc.).

R

RALENTISSEUR

Partie de revêtement de sol plus ou moins large, saillant du plan de chaussée et placée en travers de celle-ci, destinée à ralentir les véhicules.

Termes voisins : dos d'âne, gendarme couché, bande rugueuse.

REFUGE

Portion de trottoir placée au centre d'une large chaussée, pouvant être plantée et bordée de barrières. Il a en général pour vocation de permettre aux piétons une traversée en deux temps, en ménageant un espace de sécurité intermédiaire.

Termes voisins : refuge central, refuge piétons, îlot-refuge.

REGARD

Ouvrage fermé par un tampon permettant l'accès à la canalisation au personnel ou à un robot d'inspection, de nettoyage ou de réparation.

RÉSEAUX

Un réseau désigne au sens concret un ensemble de lignes entrelacées et, au figuré un ensemble de relations. Par extension, il désigne un ensemble interconnecté, fait de composants et de leurs inter-relations, autorisant la circulation en mode continu ou discontinu de flux.

Appliqué à l'armature de voiries, le réseau viaire désigne le maillage des infrastructures irriguant le territoire.

Ce terme renvoie également au réseau de ressources (électricité, gaz, eau, internet etc.); souvent enterrées, ces installations sont à prendre en compte le plus en amont possible dans la conception des espaces publics.

RÉSEAU HIÉRARCHISÉ DE VOIRIE (RHV)

Ce réseau permet de hiérarchiser le réseau viaire de Bordeaux Métropole en 6 postes, et s'articule avec les vocations de voiries issues des Nouvelles modalités d'aménagement :

- les axes structurants d'agglomération (cat.1)
- + les liaisons intercommunales (cat. 2)
- = voiries à vocation dominante de déplacements (VDD)
- les voies de liaisons interquartier (cat.3)
- + les voies de desserte locale (cat.4)
- = voiries à vocation relationnelle et de proximité (VRP)
- les pistes cyclables (cat. 5)
- + le cheminement piéton (cat. 6)
- = perméabilités vertes et douces (PVD)

REVÊTEMENT COULÉ

Revêtement de sol formé d'un matériau coulé sur le sol.

REVÊTEMENT DE SOL

Matériau dont on recouvre le sol, notamment la chaussée et le trottoir, et sa mise en oeuvre, à des fins de commodité, de circulation, de protection ou d'esthétique et pour éviter la dégradation du sol, la poussière et la boue.

ROUTE

Une route est au sens littéral une voie terrestre (au niveau du sol ou sur viaduc) aménagée pour permettre la circulation de véhicules à roues. Ce terme s'applique plutôt aux voies importantes situées en rase campagne. Les routes peuvent être classifiées selon différents critères :

- le statut administratif international ou national (en France : autoroutes - routes nationales - routes départementales - voies communales et chemins vicinaux) ;
- la fonctionnalité : les routes de grande liaison, comme les autoroutes, les routes de transit, pour lesquelles la fonction d'écoulement du trafic de transit, à moyenne ou grande distance est privilégiée, et les routes multifonctionnelles ;
- le contexte géographique : les routes urbaines, interurbaines, « de rase campagne » (autre dénomination des routes interurbaines), forestières (situées en forêt), de montagnes (soumises à des contraintes particulières d'aménagement et d'entretien) ou encore littorales ;
- le type d'usagers : les routes réservées à certaines catégories d'usagers (cyclistes ou piétons) ont des dénominations spécifiques : le réseau « véloroute et voies vertes » doit en Europe permettre la circulation des vélos à moindre risque. Les routes ou rues piétonnes ou chemins piétons sont réservées aux piétons ;
- le mode d'exploitation & le financement ;
- la nature du revêtement.

RUE

La rue est un espace de circulation dans la ville qui dessert les logements et les lieux d'activité économique. Elle met en relation et structure les différents quartiers, s'inscrivant de ce fait dans un réseau de voies à l'échelle de la ville.

Au niveau local, c'est aussi un espace public, lieu de rencontres et d'échange (notamment par les commerces) où s'exerce et se construit la sociabilité des individus et des groupes sociaux. Enfin, par le biais de la manifestation, la rue peut devenir un lieu de contestation. C'est donc potentiellement un espace politique, particulièrement dans les quartiers centraux.

La rue se distingue des autres voies urbaines (voirie) comme les allées, les cours ou les boulevards et avenues par sa relative faible largeur notamment, et par l'absence de contre-allées. Une rue particulièrement étroite peut être qualifiée de ruelle. Une rue ne possédant qu'un point d'entrée est une impasse ou un cul-de-sac. La (ou les) voie(s) permettant d'accéder à l'entrée d'une rue sont ses tenants ; la (ou les) voie(s) situées à l'autre extrémité de la rue sont ses aboutissants.

Il peut y avoir une séparation des flux de circulation par type d'usagers :

- trottoirs pour les piétons ou rue dédiée (rue piétonne) ;
- aménagement cyclable pour les vélos ;

- chaussée pour les véhicules motorisés, éventuellement scindée en voies réservées aux bus et voies non réservées ;
- rails pour le tramway.

S

SÉPARATEUR DE VOIE

Ouvrage séparant une voie en deux chaussées, le plus souvent destinées chacune à la circulation dans un sens. Le muret séparateur de voie est en maçonnerie. Le terre-plein central est l'espace ménagé entre les chaussées séparées d'une artère, autoroute ou voie rapide, généralement planté et protégé par des glissières de sécurité.

SENTE

Un petit chemin, un sentier.

SENTIER

Désigne une voie de communication étroite, moins large qu'un chemin et inaccessible aux véhicules à la différence de ces derniers. Il a généralement été tracé par l'homme ou marqué par le passage répété des gens ou du bétail.

SEUIL

Sol qui entoure la porte d'entrée.

SITE PROPRE

Couloir de circulation ou partie de voie réservée à un mode de transport public comme l'autobus ou le tramway, matérialisée par un ouvrage empêchant les autres véhicules d'y avoir accès et éventuellement par un revêtement de sol propre.

Termes voisins : couloir réservé, couloir d'autobus.

SQUARE

Il renvoie à différentes typologies d'espaces : place de forme quadrangulaire agrémentée d'arbres et de pelouses, jardin public généralement peu étendu, entouré d'une grille, au milieu d'une place, ou bien encore vaste cour entourée d'immeubles.

SUR-LARGEUR

Largeur d'une chaussée au-delà de la normale. Par extension, tout élargissement de l'espace public pouvant être mobilisé dans le cadre d'une requalification urbaine ; une sur-largeur est souvent l'occasion d'installer un événement ponctuel profitant au confort de l'utilisateur ou à des services : lieu de pause, espace vert en bosquet, aire de stationnement 2 roues etc.

T

TEMPORAIRE

Qui ne dure qu'un temps limité.

TRAVERSE

Traversée, passage ; voie menant d'un lieu à un autre.

TROTTOIR

Partie de la voirie aménagée pour la circulation des piétons, généralement surélevée et placée latéralement par rapport à la chaussée.

V

VENELLE

Petite rue étroite.

VILLA

La villa est un ensemble d'immeubles correspondant à un lotissement (notamment à Paris et sa banlieue). Il est desservi par une voie, (éventuellement privée), désignée elle-même aussi sous le nom de villa qui a l'aspect d'une rue, d'une avenue ou encore d'une allée, numérotée comme elles, et se terminant souvent en impasse.

VOIE

Une voie de communication fait référence à un itinéraire aménagé permettant de passer à pied ou en véhicule. Dans ce sens, cet espace aménagé pour faciliter les déplacements d'un point à un autre peut être communale, piétonne, principale, prioritaire, souterraine, urbaine, express, privée, publique, de desserte, à sens unique, à double-sens, de transit, de déviation, sans issue, interdite, verte etc.

La voie fait aussi référence à la subdivision de la chaussée permettant la circulation d'une file de véhicules (1, 2, 3 etc. voies).

VOIE VERTE

Une voie verte est une voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés, développée dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement, le patrimoine économique et industriel, et la qualité de vie. Elle réunit des conditions suffisantes de largeur, de déclivité et de revêtement pour garantir une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers de toute capacité.

À cet égard, l'utilisation des chemins de halage, anciens chemins ruraux, voies ferrées désaffectées sont des supports privilégiés de développement des voies vertes. S'ils sont

gérés adéquatement (gestion différenciée et restauratoire, et sans pesticides des abords qui peuvent alors éventuellement jouer un rôle dans la trame verte et bleue locale), les voies vertes sont un des éléments des politiques de développement durable des territoires concernés.

Trois générations de voie verte peuvent être identifiées en tant que forme du paysage urbain et périurbain :

- les voies boisées, bordées de talus enherbés et fleuris ou des chemins de promenades ancestraux, complémentaires des réseaux routiers ;
- les sentiers récréatifs et de découverte, ou de déplacement hors des zones de trafic routier, donnant accès aux rivières, ruisseaux, crêtes et au tissu urbain, aux jardins ouvriers, etc.
- les voies vertes plus multifonctionnelles, plutôt réservées aux déplacements doux et aux loisirs ainsi parfois qu'à l'embellissement du paysage, tout en cherchant à répondre à certains besoins vitaux de la faune, flore (et parfois fonge, avec conservation de bois mort). Des fossés, noues, zones inondables peuvent aussi jouer un rôle dans la gestion de l'eau et des crues (en milieu urbain ou rural). Les bords de chemins sont conçus et gérés pour pouvoir jouer le rôle de corridor biologique avec une éventuelle zone tampon. Tout comme les bandes enherbées ou d'autres types de zones tampon, certaines voies vertes contribuent aussi à améliorer la qualité des eaux (avec par exemple des fossés et noues à vocation de lagunage naturel).

VOIRIE À VOCATION DOMINANTE DE DÉPLACEMENTS (VDD)

« Ces voiries sont celles qui assurent les liaisons entre les territoires, les communes, et qui permettent l'écoulement du trafic. Elles constituent également la trame physique de l'identité communautaire » (source : fiche action n° 1 des Nouvelles modalités d'aménagement-Cub).

La voie à vocation dominante de déplacement (VDD) est donc celle de l'efficacité dans les temps de déplacements plutôt longue distance.

Le réseau hiérarchisé de voirie distingue deux formes de voirie à vocation dominante de déplacements :

- catégorie 1 = axes structurants d'agglomération voies à grand trafic, supportant principalement des déplacements de longue distance à l'échelle de l'agglomération ;
- catégorie 2 = liaisons inter-communales voies supportant principalement des déplacements entre communes voisines.

Ce réseau de voiries à vocation dominante de déplacements est complété par des voies non communautaires :

- catégorie 0 = autoroutes et voies rapides voies de liaisons entre l'agglomération et l'extérieur.

VOIRIE À VOCATION RELATIONNELLE ET DE PROXIMITÉ (VRP)

« Ces voiries sont celles sur lesquelles on souhaite que se développe la ville proche et apaisée et sur lesquelles on souhaite que se développe la ville des rencontres et de la vie sociale » (source : fiche action n° 1 des Nouvelles modalités d'aménagement-Cub).

La voie à vocation relationnelle et de proximité (VRP) est donc celle des liens entre micro centralités, entre quartiers, entre attracteurs locaux ; elle est le lieu des déplacements proches ; une infrastructure de mise en relation au moyen de distances relativement courtes. Cette nouvelle mesure, ambitieuse, veut traduire dans les faits une politique d'apaisement des pratiques urbaines, une meilleure convivialité dans les quartiers et la promotion des modes actifs.

Le réseau hiérarchisé de voirie distingue deux formes de voirie à vocation relationnelle et de proximité :

- catégorie 3 = voies structurantes locales
voies inter-quartiers ;
- catégorie 4 = Voies de desserte locale
voies à l'intérieur des quartiers à fréquentation limitée
aux usages riverains.

Z

ZONE 30

La zone 30 correspond à des espaces publics où l'on cherche à améliorer le confort et la sécurité de l'ensemble des usagers, dont celle des piétons. Contrairement aux aires piétonnes et aux zones de rencontre, la réglementation relative aux piétons est la même que pour la voirie à 50 km/h. Les piétons n'ont pas de priorité particulière et sont tenus d'utiliser les trottoirs lorsqu'ils existent. Cependant, la vitesse réduite des véhicules rend compatible la traversée des piétons dans de bonnes conditions de sécurité en tout point de la chaussée. En l'absence de passage piétons, les piétons peuvent traverser où ils le souhaitent tout en restant vigilants. Leurs cheminements s'en trouvent donc facilités.

La création d'une zone 30 ne nécessite pas nécessairement des aménagements très lourds : la configuration la plus courante de la voirie - une chaussée pour l'ensemble des véhicules et des espaces latéraux pour les piétons - est tout à fait adaptée aux zones 30, moyennant des interventions modestes mais efficaces pour modérer la vitesse.

ZONE DE RENCONTRE

Comblant une lacune entre l'aire piétonne et la zone 30, la zone de rencontre est un outil adapté pour favoriser le partage de la rue entre usagers (piétons, cyclistes, automobilistes etc.). Selon Article R.110-2 du code de la route

« zone de rencontre : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation

de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable ».

Mais, au-delà de cette réglementation, la zone de rencontre engendre surtout une redistribution importante de l'espace public, ce qui en fait à la fois un outil d'aménagement et un outil de régulation du trafic pour un lieu de partage de l'espace public, un environnement plus sûr pour tous, une généralisation des double-sens cyclables et un trafic fluidifié.

Elle est particulièrement adaptée dans des secteurs où il existe un équilibre entre les flux piétons, cyclistes et automobilistes : les traversées d'agglomération, les polarités de quartier, les rues résidentielles, des espaces particuliers à sécuriser, des espaces publics de centralité.

En termes d'aménagement pur, elle consiste principalement à :

- faire émerger des secteurs apaisés, occasion de créer des espaces de détente et des lieux de pause ;
- veiller à une corrélation entre le périmètre de la zone et un ensemble urbain homogène marqué par des limites clairement identifiables ;
- marquer les entrées (sorties) de zone ;
- effacer les trottoirs ;
- installer des bandes techniques (signalétique, stationnement) ;
- développer des secteurs végétalisés.

PAYSAGE

A

ADO

Talus de terre rapportée, destiné à protéger les cultures contre les intempéries. Par extension : remaniement de sol, visant à protéger des plantations ou à favoriser le bon écoulement des eaux.

ALIGNEMENT MONOSPÉCIFIQUE

Type d'alignement qui ne comporte qu'une seule essence d'arbre. Il permet à l'échelle d'une ville de structurer l'espace, en hiérarchisant les différentes voies, par les essences choisies, améliorant ainsi la lisibilité de l'espace. On sera attentif à préserver une variation génétique dans les alignements monospécifiques (arbres issus de graines plutôt que bouture ou greffe), pour éviter qu'un pathogène ne puisse décimer la totalité de l'alignement.

AMENDEMENT

Matière apportée aux sols pour augmenter leur fertilité en améliorant leur PH, leur structure ou leurs éléments nutritifs.

ANTROPOSOL

Sols fabriqués par l'homme (apport de matériaux artificiels ou de terre transportée) ou tellement transformés par les activités humaines que le sol original n'est plus reconnaissable ou est enterré. Les antroposols proviennent d'un apport : déblais de mines, carrières, dépôts de déchets, gravats, décombres, etc. Les antroposols reconstitués résultent de la mise en place d'autres sols dans les jardins, espaces verts, et autres plantations.

ARBRE FLÈCHE

Arbre muni d'une branche axiale qui « guide son développement » appelée flèche.

ARBRE TIGE URBAIN

On considère comme arbres, les ligneux qui dépassent 5 m (5-15 m petits arbres et plus de 15 m grands arbres). Ces arbres peuvent avoir des branches depuis la base comme par exemple certains chênes en plein champ. Un arbre tige est donc un arbre dont on a monté la couronne (premières branches (charpentières artificiellement), il présente un tronc élagué, dont la circonférence mesurée à 1 m du sol est égale ou supérieure à 6 cm, surmonté d'un ensemble de branches. Les tiges peuvent être fléchées, couronnées ou formées pour être conduites en forme architecturée.

B

BALIVEAU

En pépinière, c'est une ébauche d'arbre tige produit à partir de jeune plant. Le baliveau est cultivé à des distances suffisantes pour permettre un développement équilibré des systèmes aériens et souterrains et a subi 2 transplantations. La tige est unique, fléchée et porte des branches latérales. Ce végétal à plus de 2 ans, une hauteur minimum de 1.75 m et son tronc a une circonférence mesurée à 1 m de moins de 6 cm. Le rapport hauteur/diamètre du collet est compris entre 60 et 80 (par exemple 3 à 4 cm au collet 2.5 m de haut).

BASSIN VERSANT

Bassin versant (ou bassin hydrographique) : portion de territoire délimitée par des lignes de crête (ligne de partage des eaux.) dont les eaux alimentent un cours d'eau ou un lac.

B.R.F

(Bois Raméal Fragmenté). Nom donné à un mélange de résidus de broyage (fragmentation) de rameaux de bois vivant issus de la taille (branches au diamètre inférieur à 5 cm). Par extension, le terme BRF désigne aussi une technique culturale agricole innovante, par l'introduction du broyat dans la couche supérieure du sol ou en paillis, qui cherche à recréer un sol de type « forestier ». Le BRF favorise en effet la pédogénèse nécessaire à la création de l'humus. Son utilisation est parfois considérée comme essentielle dans une agriculture de type « biologique ». Avec le BRF, on cherche à réinstaller l'activité biologique mise à mal par le travail du sol (labour) qui détruit le lieu de vie des « habitants » du sol (pédofaune) en le bouleversant et le mettant à nu. On incorpore pour cela le BRF en surface (0 à 4 cm), puis les vers de terre se nourrissent de la cellulose pendant que les champignons dégradent la lignine et créent des mycorhizes.

BIODIVERSITÉ

La Biodiversité désigne, sur l'ensemble de la Terre ou dans un espace donné, l'ensemble de la diversité des êtres et associations d'êtres qui y vivent (homme compris) et de leurs interrelations, cet ensemble étant considéré comme une entité à la fois évolutive - car elle conditionne la perpétuation et l'adaptation du vivant - et fonctionnelle, car elle régule les processus nécessaires à la vie (les grands cycles de l'eau et des éléments chimiques, le climat, le renouvellement des sols, etc.). La biodiversité est un enjeu biologique, écologique, économique, éthique et culturel pour l'humanité, pour le présent et pour le futur.

C

CALCICOLE

Se dit d'une espèce ou d'une végétation se rencontrant exclusivement dans les sols riches en calcium (calcaire).

CALCICLINE

Se dit d'une espèce ou d'une végétation qui apprécie un sol légèrement riche en calcium (calcaire).

CÉPÉE

Arbre ramifié depuis la base. Le tronc de la cépée, cep, est très court. À l'état sauvage, une cépée peut se former, naturellement, ou à la suite d'un accident, quand la jeune tige d'un arbre est mangée par un herbivore.

CHIGNON

Il correspond à la spiralisation des racines. N'ayant pas assez de substrat à coloniser, les racines buttent dans le conteneur et s'enroulent dans celui-ci. Une fois planté, le système racinaire continue à se développer de façon anarchique (racines étrangleuses) et n'assure pas un bon ancrage de l'arbre au sol. Le déchignonage des mottes est recommandé avant toute plantation.

COLLET

Constitue le point ou la partie aérienne qui rejoint la partie souterraine de l'arbre. Le collet ne doit pas être enfoui dans la terre (lors du remblai).

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

L'ensemble des milieux favorables à un groupe d'espèces et reliés fonctionnellement entre eux forme une continuité écologique. Ce continuum est constitué de réservoirs écologiques (coeurs de massifs forestiers, fleuves, etc.), de zones tampons (zones situées à l'interface entre deux milieux naturels) et des corridors écologiques qui les relient. À plus grande échelle (régionale, nationale), les continuums constituent un réseau écologique.

CONTREPLANTATION

Technique culturale qui consiste à effectuer un arrachage des végétaux en cours de production pour les transplanter sur une nouvelle aire de culture. Elle permet de pallier la difficulté de reprise des végétaux de grosse taille. L'arrachage en cours de culture assure un système racinaire jeune et ramifié au sein de la motte. Il confère au végétal une bonne capacité de reprise.

CORSET

Il fait partie des outils de protection des arbres. En effet, l'arbre en ville subit des agressions constantes (piétinement du sol amenant à son compactage, chocs des voitures sur le tronc, lacération de l'écorce etc). Le corset permet de protéger l'arbre de tout choc sur le tronc : c'est une grille métallique qui l'entoure sans le toucher. Il doit être adapté à la taille du tronc et être changé en cours de développement.

CORTÈGE DE VÉGÉTATION

Un cortège floristique rassemble les espèces végétales caractéristiques d'un milieu.

COURONNE

Désigne la partie de l'arbre située au dessus du tronc comportant les branches charpentières et l'ensemble des ramifications secondaires. Elle peut présenter différents ports (élanqué, conique, arrondi, pleureur, etc.).

E

EAUX D'INFILTRATION

L'infiltration qualifie le transfert de l'eau à travers les couches superficielles du sol, lorsque celui-ci reçoit une averse ou s'il est exposé à une submersion. L'eau d'infiltration remplit en premier lieu les interstices du sol en surface et pénètre par la suite dans le sol sous l'action de la gravité et des forces de succion.

EAUX PLUVIALES (EP)

Eau provenant du ruissellement des précipitations sur les chaussées, les toitures et toutes autres surfaces imperméabilisées.

ESPACE OUVERT

En écologie et en agronomie, la notion d'espace ouvert désigne les espaces à caractère prairial ou landicole, où la strate herbacée et/ou arbustive est dominante, par opposition aux espaces boisés, que l'on désigne comme des milieux fermés.

ESTEY

Petit ruisseau.

F

FERTILISATION

Apport d'éléments minéraux (engrais / amendements) nécessaires au développement d'une ou plusieurs plantes. S'utilise en agriculture, en jardinage, en sylviculture. Son premier objectif est d'augmenter le rendement. Un diagnostic précis des besoins

du sols et des végétaux est nécessaire pour cibler la qualité et la quantité des intrants.

FORME DE L'ARBRE

Elle désigne la forme générale du houppier, ensemble des branches qui a été donné par une taille artificielle, une taille architecturée par exemple en rideau, en marquise ou en tête de chat.

FOSSE DE PLANTATION

Une fosse de plantation est nécessaire pour planter un arbre. Lorsque le sol existant est de mauvaise qualité (cas fréquent des sols urbains très remaniés), ce sol doit alors être éliminé et remplacé par un substrat de bonne qualité. Cette fosse doit avoir un volume important car le système racinaire ne pourra pas - ou aura du mal - à se développer au-delà du volume de substrat apporté. Il est d'usage de compter 3 à 6 m² pour les arbres à moyen développement, de 6 à 12 m² pour les arbres à grand développement. Les fosses peuvent avoir des formes diverses qui s'adaptent à la configuration des lieux (carré, rectangle, losange, croix,...). Dans la mesure du possible, il est préférable de réaliser des fosses linéaires continues pour les arbres plantés en alignement. Elle doit être creusée avec une belle mécanique équipée d'un godet pour ne pas lisser les parois. Le fond de la fosse est ensuite décompacté et un système de drainage doit être mis en place.

FRANGE

Terme appliqué aux étoffes et qui caractérise un bord effiloché, peu net. La frange contrairement à la lisière est un lieu de contact entre deux types d'espaces dont les limites ne sont pas nettes et qui s'interpénètrent.

G

GESTION DIFFÉRENCIÉE

Elle fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant à la gestion des espaces verts un souci écologique, mais aussi économique. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains et de faire des économies réelles, d'entretenir plus d'espaces avec les mêmes moyens. Elle favorise le développement d'une diversité faunistique et floristique et crée de nouveaux types d'espaces plus libres correspondant à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées.

GESTION RAISONNÉE

Notion agricole en premier lieu, elle permet de faire des économies en maîtrisant les quantités d'intrants (pesticides, engrais) en utilisant la notion de seuil d'intervention (on ne traite que si nécessaire). Elle permet aussi de limiter l'impact des dits intrants sur l'environnement, donc d'augmenter la biodiversité, la qualité de l'eau, la qualité de vie des habitants... Elle demande une connaissance technique spécifique des techniciens des services des espaces verts.

H

HORIZON

Volume, souvent disposé en couche, homogène dans sa constitution, son organisation et sa dynamique ; il se distingue des horizons qui le surmontent ou qu'il surmonte. Ces horizons et leurs caractéristiques sont interdépendants car tous liés au processus de formation du sol nommé pédogénèse.

HORS-SOL

Système de culture en milieu artificiel, par opposition à la culture en pleine terre. La culture se pratique en extérieur sur des toiles ou sous serre. Son intérêt réside dans la plus grande facilité de gestion des paramètres climatiques et environnementaux : température, arrosage, substrat...

I

INDIGÈNE

Plante ayant colonisé le territoire à la faveur de facteurs naturels et/ou anthropiques.

INONDATION

Débordement des eaux sur des territoires, qui font l'objet d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation). Son règlement a pour objet de « préserver les champs d'expansion des crues et la capacité d'écoulement des eaux et limiter l'aggravation du risque inondation par la maîtrise de l'occupation des sols ; réduire l'exposition aux risques des personnes, des biens et des activités tant existants que futurs ; faciliter l'organisation des secours et informer la population sur le risque encouru ; prévenir ou atténuer les effets indirects des crues. » (Source : Règlement du PPRI sur l'Aire élargie de l'agglomération bordelaise).

INVASIF

Plante formant dans plusieurs sites des populations denses, bien installées, et montrant une dynamique d'extension rapide à l'échelle du territoire considéré.

J

JALLE

Petit ruisseau.

JARDIN DE POCHE

Espace jardiné de petite taille, public ou privé.

L

LISIÈRE

Partie extrême d'un champ, d'un pays par comparaison avec la lisière d'une étoffe. Cette définition implique une limite nette entre deux types d'espace, avec des caractéristiques particulières et distinctes.

M

MAIL

Promenade publique plantée d'arbres d'alignement, pouvant avoir une certaine largeur et plusieurs rangées d'arbres. Sa fonction urbaine est de mettre en réseau les jardins, les parcs et les espaces de nature : le mail participe à une qualité urbaine et à un réseau d'espaces végétalisés.

MÉLANGE TERRE-PIERRES

Substrat pour les plantations, composé de terre et de pierres. Le bon calibrage des pierres est essentiel pour laisser suffisamment d'interstices où la terre ira se nicher. Ce bon calibrage permet également d'assurer la portance et l'aération du sol car les pierres se touchent littéralement les unes et les autres. Les proportions sont variables en fonction de l'usage.

MILIEU

Ensemble des facteurs physiques et biologiques qui régissent la répartition et la croissance des organismes sur un territoire donné. Par extension, on parlera de « milieu » urbain caractérisé par une série de composantes chimiques, physiques, biologiques et anthropiques interagissant dans le territoire.

MIXED BORDER

Mot anglais signifiant plate-bande mixte ; c'est un mélange de différents types de plantes afin d'obtenir un effet décoratif, en composant des scènes toniques, changeantes et colorées. Dans les mélanges, on peut aussi bien incorporer des plantes vivaces, des saisonnières (annuelles, bisannuelles ou semi rustiques), des bulbes ainsi que des arbres et arbustes, voire des plantes grimpances.

MOSAÏCULTURE

C'est l'art de composer des tableaux colorés à l'aide de plantes vivantes choisies pour leurs couleurs, principalement la couleur du feuillage et leur homogénéité de croissance, plantées serrées selon un dessin préétabli. C'est une forme datée mais très populaire et appréciée.

MULCH

C'est un autre nom pour désigner le paillage, sous-entendant

l'utilisation de matériaux naturels de type organique ou plastique : copeaux de bois, tontes de gazon séchées, feuilles mortes, foin, paille, paillette de lin, BRF, etc.

MYCORHIZE

Du grec **myco** : champignon et **rhiza** : racine ; c'est une association symbiotique du mycélium d'un champignon avec les racines supérieures des plantes. Cette association est très importante pour l'arbre car le champignon lui apporte l'azote qu'il ne sait pas fixer tandis qu'il apporte au champignon le glucose nécessaire à son développement.

N

NATURE

Au sens commun, la nature peut-être comprise comme :

- l'environnement biophysique : les milieux physiques (eau, air, sol, mer, monde minéral), les habitats et les milieux dit naturels (terrestres), aquatiques ou marins, préservés, à forte naturalité, et dégradés ;
- les paysages naturels, semi-naturels et anthropisés ;
- le domaine du vivant : les groupes d'espèces, les individus et les mondes qui les abritent (végétal, forêts...), animal, incluant l'espèce humaine et l'environnement humain et les autres niveaux trophiques dont le fongique (champignons), le bactérien et le microbien ;
- les « forces » physique, géologique, tectonique, météorologique, biologique, l'évolution qui animent les écosystèmes et la biosphère sur la planète Terre, dont certains phénomènes épisodiques et cycles de la nature (crise, cycle glaciation/réchauffement climatique, cycle géologique, cycle sylvigénétique, incendie d'origine non-humaine, etc.).

P

PAILLAGE

C'est une technique qui consiste à recouvrir le sol de matériaux organiques, minéraux ou plastiques pour le nourrir et/ ou le protéger. Ces matériaux sont déposés au pied des plantes dans les massifs. Le paillage apporte des avantages dans la gestion des espaces verts permettant de limiter les arrosages en maintenant l'humidité au sol, d'éviter le désherbage chimique en empêchant la lumière d'atteindre la surface du sol, de limiter les plantes adventices (mauvaises herbes). Il permet de favoriser la vie microbienne du sol, de créer un lieu propice aux insectes utiles, d'améliorer la structure du sol. Il permet de plus une protection du sol contre le compactage et en évite l'érosion par les pluies.

PÉDOGÉNÈSE

Ensemble des processus qui conduisent, dans l'espace et le temps, à organiser le sol en horizons par altération et dégradation et remaniement des matériaux minéraux ou organiques. La pédogénèse est dépendante de l'action des six

facteurs suivants : le climat, la roche, la position géographique, les organismes vivants, l'action de l'homme et la durée.

PERMÉABILITÉ

Capacité du sol à infiltrer l'eau.

PORT DE L'ARBRE

Il désigne la forme générale du houppier qui désigne l'ensemble des branches. La silhouette d'un arbre est caractérisée par son tronc, l'angle des rameaux entre eux, la disposition des branches au départ du tronc ainsi que la forme générale de son houppier.

R

RACINE

Partie axiale des plantes vasculaires qui croît en sens inverse de la tige et par laquelle la plante se fixe et absorbe les éléments dont elle se nourrit. Les végétaux ont des systèmes racinaires différents : pivotant ou latéral, selon que les racines s'étalent ou s'approfondissent dans le sol.

REPRISE

Survie d'un végétal suite à sa plantation. La plantation crée un stress pour le végétal. Le stress retarde la croissance du végétal et peut parfois causer sa mort. Assurer une bonne plantation réduit le stress subi par le végétal.

RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ

Espace dans lequel la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement.

RHIZOSPHERE

Le rhizosphère est la région du sol directement formée et influencée par les racines et les micro-organismes associés.

RIPISYLVE

Du latin *ripa* (rive) et *sylva* (forêt) ; c'est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau non submergée à l'étiage. Les ripisylves sont généralement des formations linéaires étalées le long de petits cours d'eau.

Elle remplit différentes fonctions :

- de corridor biologique par son caractère linéaire ;
- d'habitat pour diverses espèces ;
- d'épuration : le système racinaire de la ripisylve, la mycorhize et les bactéries qui y sont associées constituent également une pompe épuratrice pour certains polluants (phosphates et nitrates d'origine agricole ou urbaine, etc) ;

- de ralentisseur de l'onde de crue, contribuant aussi à la rétention normale de sédiments.

RISQUE

Le risque est un danger éventuel plus ou moins prévisible. Il s'agit d'un événement dommageable, doté d'une certaine probabilité, conséquence d'un aléa survenant dans un milieu vulnérable. Le risque résulte de la conjonction de l'aléa et d'un enjeu. À cette définition technique du risque, doit être associée la notion d'acceptabilité pour y intégrer sa composante sociale.

RÛ

Petit ruisseau.

S

SOL

Volume qui s'étend depuis la surface de la terre jusqu'à une profondeur marquée par l'apparition d'une roche dure ou meuble, peu altérée ou peu marquée par la pédogénèse. L'épaisseur du sol peut varier de quelques centimètres à quelques dizaines de mètres ou plus. Il comporte le plus souvent plusieurs horizons correspondant à une organisation des constituants organiques ou/et minéraux. Cette organisation est le résultat de la pédogénèse et de l'altération du matériau parental. Il est le lieu d'une intense activité biologique (racines, faune et micro-organismes).

T

TAILLE

Opération pratiquée sur les végétaux, destinée à orienter leur croissance, à maîtriser leur fructification, à limiter leur couverture foliaire.

TAILLE DOUCE

La taille douce comme l'élagage raisonné est une pratique respectueuse de la physiologie de l'arbre. Cette méthode permet de préserver l'esthétique et la santé de l'arbre et d'augmenter sa longévité. Les professionnels qualifiés utilisent la technique du grimper qui permet d'explorer l'ensemble de la couronne et de réaliser des tailles d'éclaircie (allègement des branches charpentières). Ils respectent les techniques d'angle de coupe, élément essentiel au bon recouvrement de la plaie. La taille douce est certes plus coûteuse car elle nécessite le savoir-faire de professionnels qualifiés, mais elle est aussi moins fréquente (8 à 10 ans). C'est un investissement sur la durée.

TAILLE D'ENTRETIEN

Sur des arbres à couronne en forme libre, la taille d'entretien vise à :

- supprimer les rameaux indésirables (drageons, gourmands sur le tronc, rejets de portegreffe, branches trop proches du tronc, etc);
- reprendre les branches cassées ou les anciennes coupes mal réalisées;
- supprimer les branches malades, mortes ou dépérissantes si nécessaire uniquement;
- supprimer les plantes parasites ou grimpantes si nécessaire uniquement.

Durant ces opérations, on doit veiller à ne pas modifier le volume et la structure de l'arbre. Les tailles d'entretien s'effectuent de préférence en période hivernale (de mi novembre à mi mars) ou en période estivale (de mi juin à fin août).

TAILLE DE FORMATION

Intervention ponctuelle de taille permettant de conduire et d'accompagner un jeune arbre de sa forme d'élevage de son port naturel vers une forme (tige, demi tige, cépée...). Cette intervention se fera en fonction des contraintes et de l'espace disponible.

Cette intervention vise à :

- favoriser le développement d'un axe permettant d'adapter la couronne au gabarit souhaité dans un 1er temps;
- couronner l'arbre pour préparer une charpente pérenne en maintenant les prolongements.

Les tailles de formation des arbres en forme libre s'effectuent hors période de végétation (soit en principe de mi novembre à mi mars) ou de mi juin à mi août (taille dite en vert).

TAILLE DE RÉHAUSSEMENT DU HOUPPIER

Le rehaussement du houppier est le dégagement des obstacles au moyen d'un élagage régulier. Il consiste à supprimer les branches les plus basses, souvent pour des raisons pratiques (ex : passage d'engins ou pour accroître la luminosité).

TAILLE DE RENOUVELLEMENT

Sur les adultes d'âge moyen : l'arbre a atteint son volume maximum, les branches principales s'affaissent peu à peu sous leur propre poids et se renouvellent sur leur face supérieure, car l'arbre privilégie maintenant les ramifications situées sur la face supérieure des branches : c'est l'épitonie. L'objectif de cette taille est de maintenir le houppier dans son volume et de favoriser le renouvellement des branches sur les charpentières.

Les opérations sont de trois types :

- éliminer les branches en voie d'affaiblissement;
- défourcher sur ramification épitome les extrémités;
- délectionner les meilleurs renouvellements.

TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

Elle est constituée de l'ensemble des continuités écologiques permettant de conserver ou de rétablir des corridors ou des proximités propices à la circulation et l'interaction des espèces. Elle est constituée d'une composante « bleue », se rapportant aux milieux aquatiques et humides et d'une composante « verte », se rapportant aux milieux terrestres.

TUTEURAGE

Fixation d'une armature à un jeune végétal pour le protéger des intempéries et des usages intenses en ville, et aider à son bon enracinement.

V

VÉGÉTATION EXTENSIVE

Végétation spontanée très résistante adaptée aux conditions de sol et de climat, peu gourmande en eau et en entretien.

VÉGÉTATION HYGROPHILE

Se dit d'une espèce ayant besoin de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

VÉGÉTATION XEROPHILE

Du grec **xeros** (sec) et **philein** (aimer) ; se dit d'une espèce adaptée aux milieux secs.

Z

ZONE INONDABLE

Une zone inondable est un lieu géographique délimité qui a été recouvert par les eaux lors d'une inondation. Les zones inondables sont liées à deux catégories de phénomènes : les inondations naturelles et les inondations dues aux activités humaines.

Les zones inondables sont classées en deux catégories :

- la première fait référence aux inondations naturelles, délimitées sur des surfaces où les eaux d'une rivière ou d'un fleuve ont déposé des résidus. Il s'agit du lit majeur du fleuve;
- la seconde correspond aux phénomènes exceptionnels qui peuvent se produire lors d'épisodes pluvieux importants. Ces inondations peuvent être liées à des obstacles d'origine anthropique, à des ruissellements pluviaux (agricole, urbain ou rural), des constructions dans le lit mineur ou majeur, ou à une sur-sédimentation.

ZONE HUMIDE

Les zones humides sont reconnues au niveau mondial comme une catégorie particulière d'écosystèmes, à côté des écosystèmes aquatiques et des écosystèmes terrestres. L'intérêt et la complexité des milieux humides tiennent en grande partie au fait qu'ils se situent « entre » milieux terrestres et milieux aquatiques et sont qualifiés à ce titre de systèmes « intermédiaires », « de transition » ou « d'interface ». Les zones humides présentent une grande diversité écologique et spatiale.

Conception

Les Services de Bordeaux Métropole et
a'urba agence d'urbanisme Bordeaux
métropole Aquitaine

Conception graphique

LAPAO de Bordeaux Métropole et
a'urba agence d'urbanisme Bordeaux
métropole Aquitaine

Impression

BLF Impression
Tiré à 350 exemplaires
Décembre 2017

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Direction générale des territoires
Mission espaces publics
Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex
T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

